

Instructions: Questionnaire LCB/FT, Société de Gestion 2024

Le présent document fournit les définitions et les instructions permettant à une entité assujettie de remplir le questionnaire d'évaluation du risque en matière de LBC/FT. Cinq onglets sont à remplir : 1) Risque lié au client, 2) Risque lié aux produits, services et opérations, 3) Risque lié au canal de distribution, 4) Contrôles et qualité des mesures d'atténuation du risque, 5) Signataires. Le questionnaire doit être intégralement complété. Le questionnaire peut être soumis incomplet à condition que toutes les informations du dernier onglet soient fournies, avec mention de la raison de la soumission incomplète. Le fait de ne pas fournir des informations requises peut entraîner une surveillance renforcée ou d'autres mesures.

Les points suivants s'appliquent à toutes les questions, sauf indication contraire :

- Les réponses doivent inclure l'ensemble des produits ou des services offerts aux clients qui entrent dans le cadre du champ d'application de la réglementation LCB/FT en vigueur à Monaco.
- La période de déclaration s'étend du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.
- Les questions relatives au nombre de clients comprennent les clients actifs à la fin de la période de déclaration et les clients qui ont été actifs à un moment donné au cours de la période de déclaration.
- L'expression « clients uniques » signifie que, quand bien même un client aurait plusieurs comptes, il doit être néanmoins considéré comme un seul et même client.
- Les questions relatives au nombre ou à la valeur des transactions se rapportent aux activités réalisées au cours de la période de déclaration.
- Les questions liées au nombre ou à la valeur des transactions effectuées par et pour le compte de clients doivent saisir les cas où l'entité déclarante (1) prépare des transactions pour les clients et les cas où l'entité déclarante (2) effectue des transactions pour le compte de clients.
- Toutes les questions pour lesquelles les entités déclarantes devront fournir des valeurs monétaires nécessitent une réponse en EUR. Seules les questions portant sur la valeur sont indiquées par le symbole monétaire € dans le questionnaire.
- Pour toutes les questions nécessitant des réponses incluant une répartition par pays, les réponses doivent être conformes à la norme ISO 3166 ou se faire à l'aide de la fonction « Bulk-paste » en utilisant les noms des pays, ou les codes ISO 2-alpha, 3-alpha, ou numérique. Un lien vers les noms de pays et les codes acceptables est disponible par le biais de la fenêtre pop-up de la fonction « Bulk-paste ». Cette fenêtre est accessible pour les questions accompagnées du symbole .
- Si la nationalité, la résidence ou toute autre répartition demandée est inconnue, veuillez sélectionner « Inconnu » dans la liste déroulante.
- Pour les questions relatives au type d'entité juridique/de profession et aux types de classification des entreprises, les systèmes de codes INS ou NACE peuvent être utilisés, ou des systèmes de codes équivalents. Pour les questions relatives aux types de classification, mais non spécifiées par le système de classification sectorielle de l'entité, veuillez-vous référer aux pratiques sectorielles en vigueur.
- Les réponses fournies dans l'enquête doivent concerner uniquement l'entité déclarante et ne doivent inclure aucun total de groupe.
- Si les données ne sont pas disponibles, veuillez ne pas entrer « 0 », laissez ce champ vide et indiquez la raison pour laquelle elles sont incomplètes. N'entrez « 0 » que lorsqu'il n'y a aucune activité de cette nature.

Sommaire

Glossaire.....	4
Instructions pour les questions du sondage, Risque inhérent.....	8
1 Risque lié au client	8
1.1 Actif pendant la période de référence.....	8
1.2 Récapitulatif des clients	8
1.3 Bénéficiaires effectifs.....	8
1.4 Récapitulatif des comptes.....	9
1.5 Actifs sous gestion	10
1.6 Distinction des types de clients	10
1.7 Clients – Personnes physiques.....	10
1.8 Clients – Personnes Morales.....	11
1.9 Clients - Banques.....	11
1.10 Clients - Trusts.....	11
1.11 Clients - Associations	12
1.12 Clients – Autres constructions juridiques	12
1.13 Particuliers fortunés (HNWI) et particuliers très fortunés (UHNWI)	13
1.14 PPE	14
1.15 Nationalités secondaires.....	15
1.16 PSAV	16
1.17 Types de clients monégasques	17
1.18 Retours et commentaires	19
2 Risque lié aux produits, services et opérations.....	19
2.1 Types de paiement avec les clients - Chèques.....	19
2.2 Types de paiement avec les clients - Transferts électroniques	20
2.3 Types de paiement avec les clients - Espèces.....	20
2.4 Monnaies virtuelles.....	20
2.5 Activité 1 - Gestion de portefeuille/d'actifs pour compte de tiers.....	21
2.6 Activité 2 - Gestion d'organismes de placement collectif de droit monégasque	22
2.7 Activité 3 - Réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers	22
2.8 Activité 4.1 - Conseil et assistance en matière de gestion de portefeuille/d'actifs pour le compte de tiers	23
2.9 Activité 4.2 - Conseil et assistance en matière de Gestion d'organismes de placement collectif de droit monégasque	23
2.10 Activité 4.3 - Conseil et assistance en matière de réception et de transmission d'ordres pour le compte de tiers.....	24
2.11 Activité 5 - Exécution d'ordres pour le compte de tiers	25

2.12	Activité 6 - Gestion d'organismes de placement collectif de droit étranger	25
2.13	Activité 7 - Commerce pour compte propre.....	26
2.14	Retours et commentaires	27
3	Risque de distribution	27
3.1	Identification.....	27
3.2	Entrée en relation	27
3.3	Structure	29
3.4	Finances de l'entité	30
3.5	Relations clients rejetées	30
3.6	Opérations rejetées ou bloquées	31
3.7	Relations clients résiliées	33
3.8	Commentaires et retours.....	34
	Instructions pour les questions du sondage, Contrôles.....	35
1	Contrôles	35
1.1	Structure	35
1.2	Politiques et procédures	35
1.3	Gouvernance.....	37
1.4	Conformité et violations	38
1.5	CDD – Mesures de vigilance.....	39
1.6	Mesures de vigilance renforcées	42
1.7	Évaluations des risques.....	42
1.8	Audit interne/contrôles	43
1.9	Formation.....	44
1.10	Surveillance.....	46
1.11	Surveillance - prospects rejetés	46
1.12	Surveillance - d'opérations de clients bloquées/rejetées.....	48
1.13	Surveillance - relations clients résiliées	49
1.14	Conservation des informations.....	51
1.15	Sanctions financières ciblées	51
1.16	PPE	55
1.17	Opérations en espèces.....	56
1.18	Déclarations d'opérations suspectes.....	56
1.19	Retours et commentaires	57
	Instructions Signataires, Attestation.....	58
	Attestation	58

Glossaire

Termes	Définition
Agent sportif	Le terme agent sportif désigne toute personne qui, à titre occasionnel ou habituel et moyennant rémunération, met en rapport les parties intéressées en vue de la conclusion d'un contrat, soit pour l'exercice rémunéré d'une activité sportive, soit pour la conclusion d'un contrat de travail pour l'exercice rémunéré d'une activité sportive ou d'entraînement.
AMSF (ex-SICCFIN)	Autorité Monégasque de Sécurité Financière (AMSF) est l'autorité centrale nationale chargée de recueillir, analyser et transmettre les informations en lien avec la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption. https://amsf.mc (Auparavant SICCFIN)
Association	Aux fins de ce questionnaire, une association est une organisation librement constituée (groupe comptant des membres) et ayant acquis une personnalité juridique. Cela inclut le fait d'ouvrir un compte bancaire, de conclure des contrats, de comparaître devant les tribunaux, d'acheter des biens et de recevoir des dons. C.f. la loi monégasque n° 1.355 datée du 23/12/2008 pour les associations déclarées. Les associations comprennent également les associations étrangères jouissant d'une capacité d'action similaire, notamment en ce qui concerne l'ouverture d'un compte bancaire.
BC / FT	Blanchiment de capitaux / financement du terrorisme
Bénéficiaire effectif	Le bénéficiaire effectif est défini dans l'article 21 de la Loi n. 1.362 du 03/08/2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption - la ou les personnes physiques qui, en dernier ressort, possèdent ou contrôlent le client ; ou - la ou les personnes physiques, pour lesquelles une opération est effectuée ou une activité est exercée.
Biens à double usage	Un bien à double usage désigne un bien, y compris un logiciel ou une technologie, susceptible d'avoir une utilisation tant civile que militaire. Cela inclut les biens pouvant contribuer à la conception, au développement, à la production ou à l'usage d'armes chimiques ou biologiques ou à leur livraison. Cela comprend tous les biens pouvant être utilisés à des fins non-explosives ou pouvant permettre la fabrication d'armes nucléaires ou tout autre dispositif nucléaire explosif.
CDD	Mesures de vigilance (Customer Due Diligence)
Client	Le terme client désigne une personne physique ou une personne/entité morale avec laquelle l'entité déclarante entretient une relation d'affaires ou pour laquelle l'entité déclarante a effectué une transaction occasionnelle. Dans ce contexte, le terme « clients » fait référence à tous les clients existants avec lesquels l'entité a eu une relation d'affaires au cours de la période de déclaration, y compris les clients occasionnels (walk-in) et les clients qui ont bénéficié de services au cours de la période de déclaration. Sont désignés comme clients ceux qui ont bénéficié d'un produit ou d'un service entrant dans le champ d'application de la réglementation LBC/FT.
Client privé très fortuné (UHNWI)	Aux fins de ce questionnaire, le terme particulier très fortuné désignera toute personne physique dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 50 millions d'EUR.
Compte actif	Concerne uniquement les clients qui sont actifs pendant la période de déclaration ou qui ont été actifs à un moment donné pendant la période de déclaration.

Termes	Définition
Construction juridique	Relation établie au moyen d'un contrat entre deux ou plusieurs parties qui n'entraîne pas la création d'une personnalité juridique comme les trusts ou autre constructions similaires. Parmi les exemples de constructions similaires (aux fin de la LBC/FT) on compte la fiducie, le treuhand et le fidéicomis.
Correspondance bancaire	La correspondance bancaire désigne la fourniture de services bancaires par une banque en tant que « correspondant » à une autre banque en tant que « client », y compris la mise à disposition d'un compte courant ou d'un autre compte de passif et la fourniture des services qui y sont liés, tels que la gestion de trésorerie, les transferts internationaux de fonds, la compensation de chèques, les comptes « de passage » et les services de change.
CRF	Cellule de renseignement financier
DBT	Direction du Budget et du Trésor de Monaco
Gouvernement/secteur public	Le gouvernement/entité publique est une organisation ou un organisme fournissant des services au public au nom du gouvernement ou d'une autre entité publique.
Groupe de clients privés très fortunés (UHNW Group)	Aux fins de ce questionnaire, le terme groupe de particuliers très fortunés désignera un groupe de personnes physiques ayant des liens familiaux (ex : parent, enfant, époux, épouse, frère, sœur) dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 50 millions d'EUR.
Groupe de particuliers fortunés (HNW Group)	Aux fins de ce questionnaire, le terme groupe de particuliers fortunés désignera un groupe de personnes physiques ayant des liens familiaux (ex : parent, enfant, époux, épouse, frère, sœur) dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 5 millions d'EUR.
Haute direction	La haute direction désigne un dirigeant ou un employé qui a une connaissance suffisante de l'exposition de l'établissement au risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et qui a suffisamment d'ancienneté pour prendre des décisions affectant son exposition au risque, et qui ne doit pas nécessairement, dans tous les cas, être membre du conseil d'administration.
Institutions financières	<p>On entend par institution financière toute personne physique ou morale qui exerce à titre professionnel une ou plusieurs des activités ou opérations suivantes pour ou au nom et pour le compte d'un client :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Acceptation de dépôts et autres fonds remboursables du public. 2. Octroi de prêts. 3. Crédit-bail financier. 4. Services de transfert de fonds ou de valeurs. 5. Émission et gestion de moyens de paiement (par exemple, cartes de crédit et de débit, chèques, chèques de voyage, mandats et traites bancaires, monnaie électronique). 6. Garanties et engagements financiers. 7. Opérations d'achat ou de vente : <ol style="list-style-type: none"> (a) d'instruments du marché monétaire (chèques, effets, certificats de dépôt, produits dérivés, etc ;) (b) d'opérations de change ; (c) d'instruments de change, de taux d'intérêt et d'indices ; (d) de valeurs mobilières ; (e) d'opérations à terme sur marchandises. 8. Participation à des émissions de titres et la fourniture de services financiers liés à ces émissions. 9. Gestion de portefeuilles individuels et collectifs.

Termes	Définition
	10. Conservation et administration de liquidités ou de titres liquides pour le compte de tiers. 11. Investir, administrer ou gérer de toute autre manière des fonds ou de l'argent pour le compte de tiers. 12. Souscription et placement d'assurances-vie et d'autres assurances liées aux investissements. 13. Opérations de change d'argent et de devises.
LBC/FT-P	Contre le blanchiment de capitaux / contre le financement du terrorisme / contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive
Nationalité principale	Aux fins de ce questionnaire, une personne ayant plusieurs nationalités doit être déclarée comme ayant une nationalité principale, qui doit être basée sur l'ordre suivant : nationalité du pays de naissance, nationalité du pays de résidence, autre nationalité.
NMPPP	Les négociants en métaux précieux et pierres précieuses
Non-résident	Aux fins du ce questionnaire, un non-résident est une personne physique qui n'est pas de nationalité monégasque et qui n'a pas de résidence à Monaco.
Opérations occasionnelles	Toute opération autre que celles effectuées dans le cadre d'une relation d'affaires établie.
Organisation à but non-lucratif (OBNL)	Le terme organisation à but non-lucratif (OBNL) désigne une personne morale, une construction ou une organisation dont l'activité principale consiste à collecter ou à distribuer des fonds à des fins charitables, religieuses, culturelles, éducatives, sociales ou fraternelles, ou pour la réalisation d'autres types de « bonnes œuvres ».
Particulier fortuné (HNWI)	Aux fins de ce questionnaire, le terme particulier fortuné (HNWI) désignera toute personne physique dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 5 millions d'EUR.
Personne morale	Le terme personne morale désigne toute entité qui n'est pas une personne physique et qui peut établir une relation client permanente avec une institution financière ou posséder des biens. Il peut s'agir de sociétés, d'organismes, de fondations, d'instituts, de partenariats, d'associations et d'autres entités similaires.
PPE Personne politiquement exposée	Les PPE sont des individus qui sont ou ont été chargés, au niveau national ou à l'étranger, de fonctions publiques importantes, par exemple, des chefs d'État ou de gouvernement, des politiciens de haut rang, des hauts fonctionnaires du gouvernement, de la justice ou de l'armée, des cadres supérieurs de sociétés d'État, des responsables de partis politiques importants.
Prestataires de services aux trusts et aux sociétés	L'expression prestataires de services aux trusts et aux sociétés désigne toutes les personnes ou entreprises qui ne sont pas prises en compte ailleurs et qui, en tant qu'entreprise, fournissent l'un des services suivants à des tiers : <ul style="list-style-type: none"> • Agir en tant qu'agent dans la création ou l'établissement de personnes morales. • Agir en tant que directeur ou secrétaire d'une société, ou en tant qu'associé d'une personne morale, ou faire en sorte qu'une autre personne agisse en tant que tel. • Fournir un siège social, une adresse professionnelle, une résidence, une adresse de correspondance ou une adresse administrative à une personne morale ou à une construction juridique. • Effectuer un travail (ou équiper une autre personne pour qu'elle agisse) en tant que fiduciaire pour un trust direct ou exercer une fonction similaire en faveur d'une autre forme de construction juridique. • Agir ou faire en sorte qu'une autre personne agisse en tant qu'actionnaire désigné en faveur d'un tiers.

Termes	Définition
PSAV	Prestataire de services d'actifs virtuels.
Résident	Aux fins de ce questionnaire, le terme résident désigne toute personne physique monégasque ou légalement autorisée à vivre et à travailler à Monaco.
Résidents étrangers	Aux fins de ce questionnaire, ce terme désignera tout ressortissant non monégasque qui réside à Monaco.
Ressortissant	Toute personne physique titulaire de la nationalité monégasque.
Service de transfert de fonds ou de valeurs	L'expression service de transfert de fonds ou de valeurs désigne un service financier qui consiste à accepter les espèces, les chèques ou tout autre instrument de paiement ou dépôt de valeur et à payer une somme équivalente en espèces ou sous toute autre forme à un bénéficiaire au moyen d'une communication, d'un message, d'un transfert ou d'un système de compensation auquel appartient le service de transfert de fonds ou de valeurs.
SICCFIN	Le Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN) est l'autorité centrale nationale chargée de recueillir, analyser et transmettre les informations en lien avec la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption. (maintenant AMSF)
SFC	Sanctions financières ciblées
Société holding	Une société holding est un véhicule financier permettant de posséder et de contrôler d'autres actifs, tels que des biens immobiliers, des actions ou des sociétés. Le recours à une société holding crée une séparation juridique entre les actifs et les propriétaires.
Structure de propriété plus complexe	Aux fins de ce questionnaire, l'expression structure de propriété plus complexe fait référence à des clients pour lesquels l'entité déclarante rencontre des difficultés ou doit déployer des efforts accrus pour vérifier de manière indépendante l'identité du bénéficiaire effectif du client. Aux fins de ce questionnaire, les structures de propriété plus complexes sont des structures comportant trois niveaux de propriété ou plus entre le titulaire du compte et le bénéficiaire effectif, ou des structures comportant moins de trois niveaux de propriété mais dont il est difficile de vérifier le bénéficiaire effectif en raison de l'obscurité ou de l'obscurcissement, par exemple lorsque les informations ne sont pas accessibles au public, manquent de transparence, impliquent une société ou un trust étranger, nécessitent une coopération étrangère pour être vérifiées, ou lorsque le propriétaire enregistré est un professionnel (avocat, comptable, entreprise de services aux entreprises).
Types de paiement par les clients	Les paiements effectués par les clients sont des transactions effectuées à partir des comptes des clients à l'initiative de ces derniers. Par exemple, un client effectue un transfert électronique pour payer un loyer.
Types de paiement au nom des clients	Les paiements pour le compte de clients sont des transactions effectuées par l'entité déclarante à des tiers pour le compte de clients. Il peut s'agir, par exemple, de transactions fondées sur une procuration, par un signataire de compte ou une modalité similaire.
Types de paiement avec clients	Les paiements avec les clients sont des transactions effectuées entre l'entité déclarante et ses clients pour des produits ou des services offerts par l'entité, des transactions effectuées en personne et la collecte de dépôts.

Instructions pour les questions du sondage, Risque inhérent

Q#	Texte de la question	Instructions
1 Risque lié au client		
1.1 Actif pendant la période de référence		
1	Au cours de la période de déclaration, avez-vous/votre entité fourni des produits ou des services, réalisé des revenus, participé ou mené des activités soumises aux dispositions de la loi n° 1.362 ?	
1.2 Récapitulatif des clients		
2	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui ont été actifs à un moment donné pendant la période de déclaration selon la nationalité principale du client, ou pays du siège social ou lieu d'incorporation.	<p>En cas de bi-nationalité ou de pluri-nationalité, indiquer celle qui est la plus communément utilisée.</p> <p>Pour les questions mentionnant un « client unique », veuillez tenir compte de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si un même client effectue plusieurs opérations, il est considéré comme un seul client. • Si l'entité fournit plusieurs services ou dispose de plusieurs contrats ou relations avec le même client, il est considéré comme un seul client. • Toute autre situation où le même client serait compté deux fois, veuillez considérer qu'il s'agit d'un seul client.
3	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des nationaux.	
4	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des résidents étrangers.	
5	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui ne sont pas des résidents.	
6	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par ou pour le compte des clients pendant la période de déclaration.	
7	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par des clients et pour leur compte (entrants et sortants) pendant la période de déclaration.	
1.3 Bénéficiaires effectifs		
8	Votre entité peut-elle distinguer la nationalité du bénéficiaire effectif des clients ?	
9	Fournir la répartition en pourcentage des principales nationalités des bénéficiaires effectifs.	Veillez indiquer la répartition en pourcentage des nationalités principales des bénéficiaires effectifs de tous les clients, y compris les bénéficiaires effectifs ayant différents pourcentages de propriété, ceux qui exercent un

Q#	Texte de la question	Instructions
		contrôle direct ou indirect et ceux qui représentent une personne morale.
10	Veillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs exerçant un contrôle direct ou indirect sur une personne morale, ventilé par nationalité principale.	Les informations demandées concernent seulement le nombre de BE qui sont considérés comme des BE du fait du contrôle direct ou indirect d'une personne morale, d'un trust ou d'une autre construction juridique.
11	Veillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs représentant une personne morale, ventilé par nationalité principale.	Les informations demandées concernent seulement le nombre de BE qui sont considérés comme des BE du fait de la représentation légale d'une personne morale, d'un trust ou d'une autre construction juridique.
12	Votre entité peut-elle distinguer les bénéficiaires effectifs titulaires de comptes qui détiennent 25 % ou plus ?	Cette question est liée à la propriété d'une <u>personne morale</u> .
13	Veillez fournir le nombre total de bénéficiaires effectifs détenant au moins 25%, ventilé par nationalité principale du BE.	Cette question est liée à la propriété d'une <u>personne morale</u> . Si la nationalité est inconnue, veuillez sélectionner « Inconnu » dans la liste déroulante.
14	Votre entité enregistre-t-elle la résidence pour les bénéficiaires effectifs détenant une participation de 25 % ou plus ?	Cette question est liée à la propriété d'une <u>personne morale</u> .
15	Veillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs des résidents étrangers, par nationalité principale du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs détenant 25%.	Cette question est liée à la propriété d'une <u>personne morale</u> .
16	Veillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs des non-résidents, par nationalité principale du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs détenant 25%.	Cette question est liée à la propriété d'une <u>personne morale</u> .
1.4 Récapitulatif des comptes		
17	Votre entité a-t-elle des comptes avec ou pour le compte de clients ?	
18	Veillez indiquer le nombre total de comptes de tous les types de clients.	
19	Votre entité peut-elle distinguer les bénéficiaires effectifs titulaires de comptes qui détiennent 25 % ou plus d'un compte ?	Cette question est liée à la propriété d'un <u>compte</u> .
20	Veillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs qui sont titulaires de comptes. Prière de les classer par nationalité principale du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs qui détiennent 25% ou plus du compte.	Cette question est liée à la propriété d'un <u>compte</u> .
21	Veillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs qui sont des titulaires de compte et qui sont des résidents étrangers, par nationalité principale du bénéficiaire	Cette question est liée à la propriété d'un <u>compte</u> .

Q#	Texte de la question	Instructions
	effectif, pour les bénéficiaires effectifs qui détiennent 25% ou plus du compte.	
22	Veillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs de comptes qui sont des non-résidents, par nationalité principale du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs détenant 25% ou plus du compte.	Cette question est liée à la propriété d'un <u>compte</u> .
1.5 Actifs sous gestion		
23	Veillez indiquer la valeur totale des actifs sous gestion pour les clients.	
24	Veillez indiquer les actifs sous gestion dans le cadre de la gestion de portefeuilles/d'actifs pour le compte de tiers.	
25	Veillez indiquer les actifs sous gestion des organismes de placement collectif de droit monégasque.	
26	Veillez indiquer les actifs sous gestion des organismes de placement collectif de droit étranger.	
27	Veillez indiquer les actifs sous gestion pour les opérations pour compte propre.	
1.6 Distinction des types de clients		
28	Que vous ayez ou non de tels clients, votre entité identifie-t-elle et enregistre-t-elle le type de clients lorsqu'il s'agit de: Banques ?	
29	Trusts ?	
30	Associations ?	
31	D'autres constructions juridiques non mentionnées ci-dessus ?	
32	HNWI ?	
33	PSAV (prestataires de services d'actifs virtuels) qui fournissent d'autres services ?	
1.7 Clients – Personnes physiques		
34	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des personnes physiques?	
35	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des personnes physiques (individus), classés selon la nationalité principale du client (y compris les nationaux).	Si une personne physique (individu) agit pour le compte d'une personne morale ou d'une construction, cette personne ne doit pas être comptée comme une personne physique.
36	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des personnes physiques (individus), classés selon la résidence du client (y compris les nationaux).	
37	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par des clients et pour leur compte qui sont des personnes physiques.	Si une personne physique (individu) agit au nom d'une personne morale ou d'une construction, elle ne doit pas être comptée comme une personne physique.

Q#	Texte de la question	Instructions
38	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par des clients et pour leur compte qui sont des personnes physiques, entrants et sortants.	
1.8 Clients – Personnes Morales		
39	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des personnes morales?	
40	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des personnes morales, selon le pays du siège social ou lieu d'incorporation.	
41	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par des clients et pour leur compte qui sont des personnes morales.	
42	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par des clients et pour leur compte qui sont des personnes morales, à la fois entrants et sortants.	
43	Votre entité distingue-t-elle si les clients sont des personnes morales monégasques et le type de personne morale ?	<p>Les types de personnes morales incluent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Société à responsabilité limitée SARL • Société en commandite simple SCS • Société en nom collectif SNC • Société anonyme monégasque SAM • Société en commandite par actions SCA • Société civile immobilière SCI • Société civile particulière SCP • Autres SC (sociétés civiles) • Fondation monégasque • Associations monégasques • Groupement d'intérêt économique GIE
44	Veillez indiquer le nombre de clients qui sont des personnes morales monégasques, ventilé par type.	
1.9 Clients - Banques		
45	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des banques ?	
46	Veillez indiquer le nombre total de clients qui sont des banques, ventilé par type de banque.	
47	Veillez indiquer le nombre total de transactions (entrantes et sortantes) effectuées par des clients et pour leur compte qui sont des banques, ventilé par type de banque.	
48	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par des clients et pour leur compte qui sont des banques, ventilés par type de banque.	
1.10 Clients - Trusts		
49	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des trusts ?	
50	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des trusts, ventilé par pays de création du trust.	

Q#	Texte de la question	Instructions
51	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ?	
52	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par des clients et pour leur compte qui sont des trusts.	
53	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par des clients et pour leur compte qui sont des trusts (entrants et sortants).	
54	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des trusts.	
55	Veillez indiquer le nombre total de personnes physiques qui sont des trustees à titre professionnel, ventilé par nationalité primaire.	
56	Veillez indiquer le nombre total de personnes physiques qui sont des trustees à titre professionnel, ventilé par pays dans lequel le trust a été créé.	
1.11 Clients - Associations		
57	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des associations ?	
58	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des associations, ventilé par pays de création de l'association.	
59	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ?	
60	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par des clients et pour leur compte qui sont des associations.	
61	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés (entrants et sortants) par des clients et pour leur compte qui sont des associations.	
1.12 Clients – Autres constructions juridiques		
62	Votre entité a-t-elle des clients qui constituent d'autres constructions juridiques ?	
63	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui constituent d'autres constructions juridiques, ventilé selon le pays d'établissement/de création.	
64	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs transactions ?	
65	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par des clients et pour leur compte qui constituent d'autres constructions juridiques.	
66	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par des clients et pour leur compte qui constituent d'autres constructions juridiques (entrants et sortants).	
67	Veillez préciser le type d'autres constructions juridiques non mentionnées dans les questions précédentes que votre entité a comme clients.	

Q#	Texte de la question	Instructions
1.13 Particuliers fortunés (HNWI) et particuliers très fortunés (UHNWI)		
68	Votre entité compte-t-elle parmi ses clients des particuliers fortunés (HNWI) ou des groupes fortunés (HNW Group) ou Bénéficiaires Effectifs (qui sont des HNWI) de Personnes Morales / Constructions Juridiques clientes ?	Aux fins de ce questionnaire, un particulier fortuné (HNWI) ou un groupe de particuliers fortunés (HNW group) est une personne physique ou un groupe de personnes physiques ayant un lien de parenté dont la somme de tous les comptes et actifs nets est supérieure à 5 millions d'euros.
69	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des HNWI ou des individus appartenant à un HNW Group, répartis selon la nationalité principale de l'individu (y compris les clients nationaux).	
70	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par des clients et pour leur compte qui sont des HNWI ou des individus appartenant à un HNW Group.	
71	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par des clients et pour leur compte qui sont des HNWI ou des individus appartenant à un HNW Group, (entrants et sortants).	
72	Veillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales qui sont des particuliers fortunés (HNWI), ventilés par nationalité principale du HNWI.	
73	Veillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs uniques de constructions juridiques (qui ne sont pas des trusts) qui sont des particuliers fortunés (HNWI), ventilés selon la nationalité primaire du HNWI.	
74	Votre entité compte-t-elle parmi ses clients des particuliers très fortunés (UHNWI) ou des groupes de particuliers très fortunés (UHNW Group) ou Bénéficiaires Effectifs (qui sont des UHNWI) de Personnes Morales / Constructions Juridiques clientes ?	Aux fins de ce questionnaire, un particulier très fortuné (UHNWI) ou un groupe de particuliers très fortunés (UHNW group) est une personne physique ou un groupe de personnes physiques ayant un lien de parenté dont la somme de tous les comptes et actifs nets est supérieure à 50 millions d'euros.
75	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des UHNWI ou des individus appartenant à un UHNW Group, répartis selon la nationalité principale de l'individu (y compris les clients nationaux).	
76	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par des clients et pour leur compte qui sont des UHNWI ou des individus appartenant à un UHNW Group.	
77	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par des clients et pour leur compte qui sont des UHNWI ou	

Q#	Texte de la question	Instructions
	des individus appartenant à un UHNW Group (entrants et sortants).	
78	Veillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales et qui sont des particuliers très fortunés (UHNWI), ventilés par nationalité primaire de l'UHNWI.	
79	Veillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs uniques de constructions juridiques (qui ne sont pas des trusts) qui sont des particuliers très fortunés (UHNWI), ventilé selon la nationalité primaire de l'UHNWI.	
1.14 PPE		
80	Votre entité compte-t-elle parmi ses clients des Personne politiquement exposée (PPE) ?	
81	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des PPE, ventilé selon la résidence de la PPE (y compris les clients nationaux).	
82	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des PPE, répartis selon la nationalité principale de l'individu (y compris les clients nationaux).	
83	Combien de PPE étrangères ont leur résidence à Monaco, ventilées par nationalité primaire ?	
84	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par des clients et pour leur compte qui sont des PPE.	
85	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par les clients et pour leur compte qui sont des PPE, entrants et sortants.	
86	Veillez indiquer le nombre total de clients qui sont les bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales/constructions juridiques et qui sont des PPE. Veillez les classer selon la nationalité principale de la PPE.	<p>Pour les besoins de cette question, on entend par "bénéficiaire effectif" toute personne physique qui possède ou exerce un contrôle final effectif sur un client, directement ou indirectement, ou la personne physique qui exerce un contrôle final effectif sur une personne morale ou une construction juridique.</p> <p>L'expression « bénéficiaires effectifs uniques » signifie que, quand bien même une personne physique serait le bénéficiaire effectif de plusieurs personnes morales/constructions, elle ne doit néanmoins être considérée que comme un seul bénéficiaire effectif.</p>
87	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par et pour leur compte des bénéficiaires effectifs de personnes morales/constructions juridiques qui sont des PPE.	

Q#	Texte de la question	Instructions
88	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par et pour leur compte des bénéficiaires effectifs des personnes morales/constructions juridiques qui sont des PPE, à la fois entrants et sortants.	
1.15 Nationalités secondaires		
89	Pour les clients ayant deux ou plusieurs nationalités, votre entité enregistre-t-elle toutes les nationalités du client ?	
90	Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires du bénéficiaire effectif qui sont titulaires de comptes, par nationalité(s) secondaire(s) du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs détenant 25 % ou plus du compte.	<p>Concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clients Personnes Physiques, et • Bénéficiaires effectifs détenant 25 % ou plus du compte • Qui ont plus d'une nationalité.
91	Veillez fournir le nombre total de nationalités secondaires des clients uniques qui sont des personnes physiques (individus), classés selon la(les) nationalité(s) secondaire(s) du client, le cas échéant (y compris les nationaux).	
92	Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients uniques qui sont des particuliers fortunés (HNWI) ou des individus appartenant à un groupe fortuné, ventilé par nationalité(s) secondaire(s) du client, le cas échéant, (y compris les clients nationaux).	
93	Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients uniques qui sont des particuliers très fortunés (UHNWI) ou des personnes appartenant à un groupe très fortunés, ventilé par nationalité(s) secondaire(s) du client, le cas échéant, (y compris les clients nationaux).	
94	Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients uniques qui sont des PPE, ventilé par nationalité(s) secondaire(s) de la PPE (y compris les clients nationaux).	
95	Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires du bénéficiaire effectif qui sont des titulaires de compte et qui sont des résidents étrangers, par nationalité(s) secondaire(s) du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs qui détiennent 25% ou plus du compte.	
96	Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires du bénéficiaire effectif qui sont des titulaires de comptes et non-résidents, par nationalité(s) secondaire(s) du bénéficiaire effectif pour les bénéficiaires effectifs détenant 25% ou plus du compte.	

Q#	Texte de la question	Instructions
97	Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales/constructions juridiques qui sont des particuliers fortunés (HNWI), ventilé par nationalité(s) secondaire(s) du HNWI.	
98	Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales/constructions juridiques qui sont des particuliers très fortunés (UHNWI), ventilé par nationalité(s) secondaire(s) des UHNWI.	
99	Veillez indiquer le nombre total de nationalités secondaires des clients bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales/constructions juridiques qui sont des PPE, ventilé par nationalité(s) secondaire(s) de la PPE.	
1.16 PSAV		
100	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des PSAV ?	
101	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des PSAV.	
102	Veillez indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par des clients et pour leur compte qui sont des PSAV.	
103	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par des clients et pour leur compte qui sont des PSAV (à la fois entrants et sortants).	
104	Votre entité distingue-t-elle si les clients des PSAV sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) ?	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
105	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) ?	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
106	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers), ventilé par pays d'établissement.	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
107	Veillez indiquer le nombre total de transactions effectuées par des clients et pour leur compte PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) (entrants et sortants).	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
108	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par des clients et pour leur compte PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) (entrants et sortants).	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
109	Votre entité distingue-t-elle si les clients sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle ?	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
110	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle ?	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle

Q#	Texte de la question	Instructions
111	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle, ventilé par pays d'établissement.	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
112	Veillez indiquer le nombre total de transactions effectuées par des clients et pour leur compte PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle (entrants et sortants).	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
113	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par des clients et pour leur compte PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle (entrants et sortants).	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
114	Votre entité distingue-t-elle si les clients des PSAV sont des prestataires de services liés aux ICO (offre au public de jetons) ?	ICO
115	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui sont des services liés aux ICO (offre au public de jetons) ?	ICO
116	Veillez fournir le nombre total de clients uniques PSAV qui sont des services liés aux ICO (offre au public de jetons), ventilé par pays d'établissement.	ICO
117	Veillez indiquer le nombre total de transactions effectuées par des clients et pour leur compte PSAV qui sont des prestataires de services liés aux ICO (offre au public de jetons) (entrants et sortants).	ICO
118	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par des clients et pour leur compte PSAV qui sont des prestataires de services liés aux ICO (offre au public de jetons) (entrants et sortants).	ICO
119	Votre entité distingue-t-elle si les clients des PSAV fournissent d'autres services non mentionnés ci-dessus ?	VASP qui fournissent d'autres services
120	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui fournissent d'autres services ?	VASP qui fournissent d'autres services
121	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques PSAV qui fournissent d'autres services, ventilé par pays d'établissement.	VASP qui fournissent d'autres services
122	Veillez indiquer le nombre total de transactions effectuées par des clients et pour leur compte PSAV qui fournissent d'autres services non mentionnés ci-dessus (entrants et sortants).	VASP qui fournissent d'autres services
123	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés par des clients et pour leur compte PSAV qui fournissent d'autres services (entrants et sortants).	VASP qui fournissent d'autres services
124	Veillez préciser quels sont les autres services fournis par les clients PSAV qui ne sont pas mentionnés ci-dessus.	VASP qui fournissent d'autres services
1.17 Types de clients monégasques		
125	Avez-vous eu des clients monégasques au cours de la période de déclaration ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
126	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des avocats ou qui exercent d'autres professions juridiques.	
127	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des avocats ou qui auditeurs/comptables.	
128	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des actionnaires/administrateurs agissant pour le compte d'une autre personne.	
129	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont émetteurs, utilisateurs ou fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments au porteur.	
130	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des agents immobiliers.	
131	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des NMPPP.	
132	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des prestataires de services aux trusts et aux sociétés.	
133	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des Multi-Family Offices.	
134	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des Single-Family Offices.	
135	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des structures de propriété plus complexes.	
136	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans des sociétés caractérisées par une forte utilisation d'espèces.	
137	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui fournissent ou qui acceptent des paiements à partir de cartes prépayées anonymes / cartes avec un seuil élevé de mesures de vigilance à l'égard de la clientèle.	
138	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans le marché de l'art et des antiquités.	
139	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans l'import-export.	
140	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans le commerce des biens de grande valeur.	
141	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des OBNL.	

Q#	Texte de la question	Instructions
142	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans un casino ou des jeux d'argent.	
143	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans le bâtiment ou le développement immobilier.	
144	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans les industries extractives.	
145	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans le secteur de la défense / des armes.	
146	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui exercent une activité liée à la navigation de plaisance.	
147	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des agents ou des intermédiaires sportifs.	
148	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans la gestion de fonds.	
149	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des sociétés holding.	
150	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont commissaires-priseurs.	
151	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des concessionnaires de véhicules automobiles.	
152	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui relèvent du gouvernement et du secteur public.	
153	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont impliqués dans la vente d'avions ou l'affrètement de jets privés.	
154	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont impliqués dans le transport.	
1.18 Retours et commentaires		
155	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
156	Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section.	
2 Risque lié aux produits, services et opérations		
2.1 Types de paiement <u>avec les clients</u> - Chèques		
157	Votre entité accepte-t-elle ou effectue-t-elle des opérations par chèque avec des clients ?	
158	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations effectuées par chèque (tant entrantes que sortantes) avec des clients ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
159	Veillez indiquer la valeur totale des opérations par chèques effectuées avec des clients (entrantes et sortants) au cours de la période de déclaration.	
2.2 Types de paiement avec les clients - Transferts électroniques		
160	Votre entité accepte-t-elle ou effectue-t-elle des virements électroniques avec des clients ?	Les virements électroniques incluent les paiements provenant d'une forme électronique, tels que les virements électroniques, prestataire de service de paiement (PSP) (Pay Pal), les cartes de débit, les cartes de crédit, les paiements en monnaie virtuelle, etc.
161	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations effectuées sous forme d'ordre de paiement électronique avec des clients (entrants et sortants).	
162	Veillez indiquer la valeur totale des transferts électroniques (c.-à-d. les virements) effectués avec des clients (entrants et sortants) au cours de la période de déclaration.	
2.3 Types de paiement avec les clients - Espèces		
163	Votre entité accepte-t-elle ou effectue-t-elle des opérations en espèces avec les clients ?	
164	Veillez fournir le nombre total de transactions en espèces de/vers les clients, au cours de la période de déclaration.	
165	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés, par paiements en espèces avec des clients, pendant la période de déclaration.	
166	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations effectuées en espèces (tant entrantes que sortantes) pour un montant de 10 000 euros ou plus avec des clients, pendant la période de déclaration.	
2.4 Monnaies virtuelles		
167	Avez-vous des clients qui utilisent des crypto-monnaies ?	<p>Sous l'une des formes suivantes :</p> <p>I) Votre entité accepte et/ou effectue des transactions depuis/vers des clients avec des actifs virtuels</p> <p>II) Votre entité investit dans des actifs virtuels ou des VASP soit elle-même, soit pour le compte du client</p>
168	Veillez indiquer le nombre de transactions (entrantes et sortantes), effectuées avec et par et pour le compte des clients et utilisant des crypto-monnaies au cours de la période de déclaration.	

Q#	Texte de la question	Instructions
169	Veillez indiquer la valeur des fonds transférés avec et par et pour le compte des clients (entrants et sortants) à l'aide de crypto-monnaies (en équivalent en euros) au cours de la période de déclaration.	
170	Votre entité compte-t-elle être active, ou proposer des produits et services en matière d'actifs virtuels l'année prochaine ?	
171	Votre entité entretient-elle des relations d'affaires avec des plateformes ou des intermédiaires en matière d'actifs virtuels ?	
172	Prière de nommer les plateformes ou intermédiaires en matière d'actifs virtuels avec lesquels votre entité entretient des relations d'affaires.	<p>Sous l'une des formes suivantes :</p> <p>I) Votre entité accepte et/ou effectue des transactions depuis/vers des clients dans des actifs virtuels</p> <p>II) Votre entité investit dans des actifs virtuels ou des VASP soit elle-même, soit pour le compte du client</p> <p>Cela devrait inclure non seulement les paiements reçus liés aux actifs virtuels ou des investissements directs, mais également les paiements impliquant des tiers (agents, intermédiaires, VASP, etc.).</p>
2.5 Activité 1 - Gestion de portefeuille/d'actifs pour compte de tiers		
173	Votre entité assure-t-elle l'activité 1 de gestion de portefeuilles/d'actifs pour le compte de tiers ?	
174	Veillez indiquer le chiffre d'affaires lié à l'activité 1 – produits/services de gestion de portefeuille/d'actifs pour le compte de tiers.	
175	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques de l'activité 1 – Gestion de portefeuilles/d'actifs pour le compte de tiers, ventilé par nationalité principale du client, ou par pays du siège ou d'immatriculation.	
176	Veillez indiquer le nombre total de comptes pour l'activité 1 – Gestion de portefeuilles/d'actifs pour le compte de tiers.	
177	Veillez indiquer le nombre total de transactions pour l'activité 1 – Gestion de portefeuille/d'actifs pour le compte de tiers (entrantes et sortantes) au cours de la période de déclaration.	
178	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés dans le cadre de l'activité 1 – Gestion de portefeuille/d'actifs pour le compte de tiers (entrants et sortants) au cours de la période de déclaration.	

Q#	Texte de la question	Instructions
2.6 Activité 2 - Gestion d'organismes de placement collectif de droit monégasque		
179	Votre entité assure-t-elle l'activité 2 gestion d'organismes de placement collectif de droit monégasque ?	
180	Veillez indiquer le chiffre d'affaires lié à l'activité 2 – produits/services de gestion d'organismes de placement collectif de droit monégasque.	
181	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques de l'activité 2 – Gestion d'organismes de placement collectif de droit monégasque, ventilé par nationalité principale du client, ou par pays du siège ou d'immatriculation.	
182	Veillez indiquer le nombre total de comptes pour l'activité 2 – Gestion d'organismes de placement collectif de droit monégasque.	
183	Veillez indiquer le nombre total de transactions pour l'activité 2 – Gestion d'organismes de placement collectif de droit monégasque (entrantes et sortantes) au cours de la période de déclaration.	
184	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés dans le cadre de l'activité 2 - Gestion d'organismes de placement collectif de droit monégasque (entrants et sortants) au cours de la période de déclaration.	
185	Veillez indiquer le nombre de placements collectifs gérés ou administrés.	
186	Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des Master Funds (fonds maîtres) régis par le droit monégasque ?	
187	Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des Feeder Funds (fonds nourriciers) régis par le droit monégasque ?	
188	Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des fonds à nombre limité d'investisseurs régis par le droit monégasque ?	
189	Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des fonds administrés régis par le droit monégasque ?	
190	Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des fonds agréés régis par le droit monégasque ?	
191	Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des fonds privés régis par le droit monégasque ?	
192	Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des non-fonds régis par le droit monégasque ?	
2.7 Activité 3 - Réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers		
193	Votre entité assure-t-elle l'activité 3 de réception et la transmission d'ordres pour le compte de tiers ?	
194	Veillez indiquer le chiffre d'affaires lié à l'activité 3 – produits/services de réception et de transmission d'ordres pour le compte de tiers.	
195	Veillez indiquer le nombre total de personnes physiques uniques de l'activité 3 – Réception et transmission	

Q#	Texte de la question	Instructions
	d'ordres pour le compte de tiers, ventilé par nationalité principale du client.	
196	Veillez indiquer le nombre total de personnes morales uniques de l'activité 3 – Réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers, ventilé par pays du siège ou d'immatriculation du client.	
197	Veillez indiquer le nombre total de constructions juridiques uniques de l'activité 3 – Réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers, ventilé par pays du siège ou d'immatriculation du client.	
198	Veillez indiquer le nombre total de transactions pour l'activité 3 – Réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers (entrantes et sortantes) au cours de la période de déclaration.	
199	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés dans le cadre de l'activité 3 – Réception et transmission d'ordres pour le compte de tiers (entrants et sortants) au cours de la période de déclaration.	
2.8 Activité 4.1 - Conseil et assistance en matière de gestion de portefeuille/d'actifs pour le compte de tiers		
200	Votre entité fournit-elle l'activité 4.1 conseils et une assistance en matière de gestion de portefeuille/d'actifs pour le compte de tiers ?	
201	Veillez indiquer le chiffre d'affaires lié à l'activité 4.1 – produits/services consistant à fournir des conseils et une assistance dans les domaines mentionnés dans l'activité 1 de gestion de portefeuille/d'actifs pour le compte de tiers.	
202	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques de l'activité 4.1 – Fournir des conseils et une assistance en matière de gestion de portefeuille/d'actifs pour le compte de tiers, ventilé par nationalité principale du client ou par pays du siège ou d'immatriculation du client.	
203	Nombre de clients parmi lesquels figurent les institutions de gestion de portefeuille/d'actifs.	
204	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés aux institutions de gestion de portefeuille/d'actifs (entrants et sortants) au cours de la période de déclaration.	
205	Quels sont les types de conseils et d'assistance fournis par votre entité ?	
2.9 Activité 4.2 - Conseil et assistance en matière de Gestion d'organismes de placement collectif de droit monégasque		
206	Votre entité fournit-elle l'activité 4.2 conseils et une assistance en matière de gestion d'organismes de placement collectif de droit monégasque ?	
207	Veillez indiquer le chiffre d'affaires lié à l'activité 4.2 – produits/services de conseil et d'assistance dans les	

Q#	Texte de la question	Instructions
	domaines mentionnés dans l'activité 2 – Gestion d'organismes de placement collectif de droit monégasque.	
208	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques de l'activité 4.2 – Conseil et assistance en matière de gestion d'organismes de placement collectif de droit monégasque, ventilé par nationalité principale du client, ou par pays du siège ou d'immatriculation.	
209	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés dans le cadre de l'activité 4.2 – Conseil et assistance en matière de gestion d'organismes de placement collectif de droit monégasque (entrants et sortants) au cours de la période de déclaration.	
210	Votre entité fournit-elle des conseils ou une assistance aux Master Funds (fonds maîtres) régis par le droit monégasque ?	
211	Votre entité fournit-elle des conseils ou une assistance aux Feeder Funds (fonds nourriciers) régis par le droit monégasque ?	
212	Votre entité fournit-elle des conseils ou une assistance aux fonds à nombre limité d'investisseurs régis par le droit monégasque ?	
213	Votre entité fournit-elle des conseils ou une assistance aux fonds administrés régis par le droit monégasque ?	
214	Votre entité fournit-elle des conseils ou une assistance aux fonds agréés régis par le droit monégasque ?	
215	Votre entité fournit-elle des conseils ou une assistance aux fonds privés régis par le droit monégasque ?	
216	Quels autres types de conseils et d'assistance votre entité fournit-elle ? Veuillez inclure d'autres types de fonds, le cas échéant.	
2.10 Activité 4.3 - Conseil et assistance en matière de réception et de transmission d'ordres pour le compte de tiers		
217	Votre entité fournit-elle l'activité 4.3 –conseils et une assistance en matière de réception et de transmission d'ordres pour le compte de tiers ?	
218	Veillez indiquer le chiffre d'affaires lié à l'activité 4.3 – produits/services de conseil et d'assistance dans les domaines mentionnés dans l'activité 3 de réception et de transmission d'ordres pour le compte de tiers.	
219	Veillez indiquer le nombre total de personnes physiques uniques de l'activité 4.3 – Fournir des conseils et une assistance en matière de réception et de transmission d'ordres pour le compte de tiers, ventilé par nationalité principale du client.	
220	Veillez indiquer le nombre total de personnes morales uniques de l'activité 4.3 – Fournir des conseils et une	

Q#	Texte de la question	Instructions
	assistance en matière de réception et de transmission d'ordres pour le compte de tiers, ventilé par pays du siège ou d'immatriculation du client.	
221	Veillez indiquer le nombre total de constructions juridiques uniques de l'activité 4.3 – Fournir des conseils et une assistance en matière de réception et de transmission d'ordres pour le compte de tiers, ventilé par pays du siège ou d'immatriculation du client.	
222	Quels sont les types de conseils et d'assistance que votre entité fournit dans le cadre de l'activité 4.3 – Fournir des conseils et une assistance en matière de réception et de transmission d'ordres pour le compte de tiers ?	
2.11 Activité 5 - Exécution d'ordres pour le compte de tiers		
223	Votre entité assure-t-elle l'activité 5 –l'exécution d'ordres pour le compte de tiers ?	
224	Veillez indiquer le chiffre d'affaires lié à l'activité 5 – produits/services d'exécution d'ordres pour le compte de tiers.	
225	Veillez indiquer le nombre total de personnes physiques uniques de l'activité 5 – Exécution d'ordres pour le compte de tiers, ventilé par nationalité principale du client.	
226	Veillez indiquer le nombre total de personnes morales uniques de l'activité 5 – Exécution d'ordres pour le compte de tiers, ventilé par pays du siège ou d'immatriculation du client.	
227	Veillez indiquer le nombre total de constructions juridiques uniques de l'activité 5 – Exécution d'ordres pour le compte de tiers, ventilé par pays du siège ou d'immatriculation du client.	
228	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés dans le cadre de l'activité 5 – Exécution d'ordres pour le compte de tiers (entrants et sortants) au cours de la période de déclaration.	
2.12 Activité 6 - Gestion d'organismes de placement collectif de droit étranger		
229	Votre entité assure-t-elle l'activité 6 – gestion d'organismes de placement collectif de droit étranger ?	
230	Veillez indiquer le chiffre d'affaires lié à l'activité 6 – produits/services de gestion d'organismes de placement collectif de droit étranger.	
231	Veillez indiquer le nombre total de clients uniques de l'activité 6 – Gestion d'organismes de placement collectif de droit étranger, ventilé par nationalité principale du client, par pays du siège ou pays d'immatriculation.	

Q#	Texte de la question	Instructions
232	Veillez indiquer le nombre total de comptes pour l'activité 6 – Gestion d'organismes de placement collectif de droit étranger.	
233	Veillez indiquer le nombre total de transactions pour l'activité 6 – Gestion d'organismes de placement collectif de droit étranger (entrantes et sortantes) au cours de la période de déclaration.	
234	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés dans le cadre de l'activité 6 – Gestion d'organismes de placement collectif de droit étranger (entrants et sortants) au cours de la période de déclaration.	
235	Veillez indiquer le nombre de placements collectifs gérés ou administrés, ventilé par lieu (pays) où le produit/service est enregistré/établi.	
236	Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des Master Funds (fonds maîtres) régis par un droit étranger ?	
237	Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des (Feeder Funds) fonds nourriciers régis par un droit étranger ?	
238	Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des fonds à nombre limité d'investisseurs régis par un droit étranger ?	
239	Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des fonds administrés régis par un droit étranger ?	
240	Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des fonds agréés régis par un droit étranger ?	
241	Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des fonds privés régis par un droit étranger ?	
242	Votre entité gère-t-elle ou administre-t-elle des non-fonds régis par un droit étranger ?	
2.13 Activité 7 - Commerce pour compte propre		
243	Votre entité effectue-t-elle l'activité 7 – opérations pour son propre compte ?	
244	Veillez indiquer le chiffre d'affaires lié à l'activité 7 – produits/services de négociation pour compte propre.	
245	Veillez indiquer le nombre total de comptes pour l'activité 7 – négociation pour compte propre.	
246	Veillez indiquer le nombre total de transactions pour l'activité 7 – Opérations pour compte propre (entrantes et sortantes) au cours de la période de déclaration	
247	Veillez indiquer la valeur totale des fonds transférés dans le cadre de l'activité 7 – Opérations pour compte propre (entrants et sortants) au cours de la période de déclaration.	

Q#	Texte de la question	Instructions
2.14 Retours et commentaires		
248	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
249	Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section.	
3 Risque de distribution		
3.1 Identification		
250	Votre entité a-elle recours à des tiers locaux pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance relatives à la clientèle ?	Les institutions financières / entreprises et professions non financières désignées peuvent autoriser le recours à des tiers pour réaliser certains éléments des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle afin d'apporter des affaires, à condition que les critères requis soient remplis.
251	Prière d'indiquer le nombre total de clients où des tiers locaux ont été utilisés pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance au cours de la période de déclaration, et de les ventiler selon la nationalité principale du client.	
252	Votre entité a-elle recours à des tiers étrangers pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance relatives à la clientèle ?	Les institutions financières / entreprises et professions non financières désignées peuvent autoriser le recours à des tiers pour réaliser certains éléments des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle afin d'apporter des affaires, à condition que les critères requis soient remplis.
253	Prière d'indiquer le nombre total de clients où des tiers étrangers ont été utilisés pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance au cours de la période de déclaration, et de les ventiler selon la nationalité principale du client.	
254	Prière d'indiquer le nombre total de clients où des tiers étrangers ont été utilisés pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance au cours de la période de déclaration, et de les ventiler selon le lieu de résidence du tiers étranger.	
3.2 Entrée en relation		
255	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes physiques, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration.	
256	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes morales, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration.	
257	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des Trusts, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration.	

Q#	Texte de la question	Instructions
258	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des autres constructions juridiques, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration.	
259	Votre entité entre-t-elle en relation avec des clients sans qu'il y ait de rencontre face à face, soit sur une base non présenteielle ?	L'entité déclarante devrait indiquer si les clients sont démarchés (aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle) sans rencontre face à face (sur une base non présenteielle).
260	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes physiques, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle.	
261	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes morales, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle.	
262	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des Trusts, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle.	
263	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des autres constructions juridiques, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle.	
264	Votre entité accepte-t-elle des clients à travers des apporteurs d'affaires ?	Un apporteur d'affaires est une institution financière/ une entreprise ou profession non financière désignée qui entretient un rapport direct avec un client, mais qui délègue l'exécution de l'opération à l'entité assujettie (un apporteur d'affaires est une entreprise qui ramène des clients à l'entité autorisée).
265	L'entité peut-elle fournir des informations sur la nationalité des clients démarchés par l'intermédiaire d'introducteurs ?	
266	Prière d'indiquer le nombre total de clients démarchés à travers des tiers, en les ventilant selon la nationalité principale du client (dans le cas d'une personne physique) ou selon le pays d'établissement (dans le cas d'une personne morale ou d'une construction juridique).	Au fil du temps.
267	Prière d'indiquer le nombre total de clients démarchés à travers des tiers, au cours de la période de déclaration, en les ventilant selon la nationalité principale du client (dans le cas d'une personne physique) ou selon le pays d'établissement (dans le cas d'une personne morale ou d'une construction juridique).	Au cours de la période de déclaration.

Q#	Texte de la question	Instructions
268	L'entité peut-elle fournir des informations sur la résidence des apporteurs d'affaires ?	
269	Prière d'indiquer le nombre total d'entrées en relation à travers des tiers, en les ventilant selon le lieu de résidence du tiers.	Au fil du temps.
270	Prière d'indiquer le nombre total d'entrées en relation à travers des tiers, au cours de la période de déclaration, en les ventilant selon le lieu de résidence du tiers.	Au cours de la période de déclaration.
3.3 Structure		
271	Quelle est la forme juridique de votre entité ?	
272	Veillez indiquer le nombre d'actionnaires détenant une participation de 25 % ou plus, ventilé par nationalité primaire (personne physique) ou par pays d'établissement (personnes morales et constructions juridiques).	
273	Veillez indiquer le nombre de bénéficiaires effectifs détenant, soit une participation de 25 % ou plus, soit contrôlant directement ou indirectement la société, soit étant un représentant légal, ventilé par nationalité primaire.	
274	Prière d'indiquer le nombre total d'employés de l'entité locale autorisée.	
275	Votre entité dispose-t-elle des succursales, des filiales ou des agences ?	Pour les besoins de cette question, le terme « filiale » désigne une entité secondaire de la société mère. Prière de ne pas inclure les bureaux/ les points de service clientèle souvent connus de manière informelle sous la désignation de « filiales ».
276	Prière d'indiquer le nombre total de succursales, filiales et agences de l'entité locale autorisée, en les ventilant par pays.	
277	Votre entité est-elle une succursale ou une filiale d'une autre entité ?	
278	Votre entité est-elle une succursale ou une filiale d'une entité étrangère ?	
279	Si oui, dans quel pays opère la société mère ?	
280	Prière d'indiquer le nombre total de succursales et de filiales étrangères (à l'extérieur de Monaco).	
281	Votre entité fait-elle partie d'un réseau ou d'un groupe international d'entreprises ?	
282	Si oui, veuillez préciser lequel.	
283	Votre entité est-elle membre d'une association ou d'une société professionnelle ?	
284	Si oui, veuillez préciser lequel.	
285	Travaillez-vous avec des dépositaires situés à l'étranger ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
286	Veillez indiquer le nombre de dépositaires, ventilé par pays dans lequel ils opèrent.	
287	Au cours de la période de déclaration, votre entité a-t-elle rencontré l'un des événements suivants :	<p>Un changement de dirigeant(s) légal(aux), de membres de la direction générale ou du conseil d'administration ou de surveillance, des associés/actionnaires (participation de 25 % ou plus), des bénéficiaires effectifs, de toute autre personne exerçant un contrôle direct ou indirect sur votre entité ou la conduite de son activité ?</p> <p>A subi une évolution ou une modification significative de ses activités ?</p> <p>D'autres changements statutaires ?</p> <p>Changement de responsables LBC/FT-P ?</p>
288	Veillez renseigner l'évolution ou la modification.	
3.4 Finances de l'entité		
289	Chiffre d'affaires pour la période de déclaration.	
290	Chiffre d'affaires pour la période de déclaration réalisé dans la Principauté de Monaco.	
291	Chiffre d'affaires pour la période de déclaration réalisé en dehors de la Principauté de Monaco.	
292	Veillez indiquer le montant de votre dernière déclaration annuelle de TVA.	Total de douze mensualité.
3.5 Relations clients rejetées		
293	Prière d'indiquer le nombre total de prospects (clients potentiels) qui ont été rejetés en raison de considérations de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, ou contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration.	
294	Votre entité peut-elle distinguer si un prospect (client potentiel) a été bloqué/rejeté en raison des attributs / activités / déficiences du client ou principalement en raison de la pratique discrétionnaire de LBC/FT-P de l'entité, ET, ÉGALEMENT, si la raison du rejet est liée au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme, ou contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive ?	<p>L'entité devrait identifier s'il est possible de déterminer si la raison du rejet d'un nouveau client était due à la fois à :</p> <p>a. des attributs / activités / déficiences du client (comme la présence sur une liste de sanctions ou l'absence de documents clés) ou était principalement due aux pratiques discrétionnaires de la banque en matière de LBC/FT-P (décisions sur les bénéfices ou les revenus par rapport aux coûts ou à l'effort de surveillance d'un client, application de politiques ou de mesures de groupe, appétit pour le risque ou objectifs de suppression des</p>

Q#	Texte de la question	Instructions
		<p>risques (tels que les HNWI ou les PPE), la capacité ou la volonté d'effectuer un contrôle proportionné, ou d'autres raisons commerciales liées à la LBC/FT-P.</p> <p>et</p> <p>b. des considérations liées au blanchiment de capitaux, financement du terrorisme ou financement de la prolifération des armes de destruction massive.</p>
295	<p>Prière d'indiquer le nombre total de prospects (clients potentiels) rejetés en raison de considérations liées au <u>blanchiment de capitaux</u> au cours de la période de déclaration <u>pour des raisons liées aux attributs, activités ou déficiences du client</u>.</p>	<p>Les attributs/ activités/ déficiences du client sont tributaires de ce dernier : comportement nouveau ou différent en termes d'opérations, nouveau statut (PPE ou HNWI), inscription sur la liste noire ou des sanctions. Ceci s'oppose aux pratiques/ décisions tributaires des banques : changement de l'approche commerciale, application de la suppression des risques.</p>
296	<p>Prière d'indiquer le nombre total de prospects (clients potentiels) rejetés en raison de considérations liées au <u>financement du terrorisme</u> au cours de la période de déclaration <u>pour des raisons liées aux attributs, activités ou déficiences du client</u>.</p>	<p>Les attributs/ activités/ déficiences du client sont tributaires de ce dernier : comportement nouveau ou différent en termes d'opérations, nouveau statut (PPE ou HNWI), inscription sur la liste noire ou des sanctions. Ceci s'oppose aux pratiques/ décisions tributaires des banques : changement de l'approche commerciale, application de la suppression des risques.</p>
297	<p>Prière d'indiquer le nombre total de prospects (clients potentiels) qui ont été rejetés en raison de considérations liées au <u>contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive</u> au cours de la période de déclaration <u>pour des raisons liées aux attributs, activités ou déficiences du client</u>.</p>	<p>Les attributs/ activités/ déficiences du client sont tributaires de ce dernier : comportement nouveau ou différent en termes d'opérations, nouveau statut (PPE ou HNWI), inscription sur la liste noire ou des sanctions. Ceci s'oppose aux pratiques/ décisions tributaires des banques : changement de l'approche commerciale, application de la suppression des risques.</p>
3.6 Opérations rejetées ou bloquées		
298	<p>Prière d'indiquer le nombre total d'opérations clients (tant entrantes que sortantes) bloquées/ rejetées en raison de considérations de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, ou contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration.</p>	

Q#	Texte de la question	Instructions
299	<p>Votre entité peut-elle distinguer si une opération a été bloquée/rejetée en raison des attributs / activités / déficiences du client ou principalement en raison de la pratique discrétionnaire de LBC/FT-P de l'entité, ET, ÉGALEMENT, si la raison du rejet est liée au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme, ou contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive ?</p>	<p>L'entité devrait identifier s'il est possible de déterminer si la raison du rejet d'une opération est due à la fois à :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. des attributs / activités / déficiences du client (comme la présence sur une liste de sanctions ou l'absence de documents clés) ou était principalement due aux pratiques discrétionnaires de la banque en matière de LBC/FT-P (décisions sur les bénéfiques ou les revenus par rapport aux coûts ou à l'effort de surveillance d'un client, application de politiques ou de mesures de groupe, appétit pour le risque ou objectifs de suppression des risques (tels que les HNWI ou les PPE), la capacité ou la volonté d'effectuer un contrôle proportionné, ou d'autres raisons commerciales liées à la LBC/FT-P. <p>et</p> <ul style="list-style-type: none"> b. des considérations liées au blanchiment de capitaux, financement du terrorisme ou financement de la prolifération des armes de destruction massive.
300	<p>Prière d'indiquer le nombre total d'opérations clients (tant entrantes que sortantes) bloquées/ rejetées en raison de considérations liées au <u>blanchiment de capitaux</u> au cours de la période de déclaration <u>pour des raisons liées aux attributs, activités ou déficiences du client.</u></p>	<p>Les attributs/ activités/ déficiences du client sont tributaires de ce dernier : comportement nouveau ou différent en termes d'opérations, nouveau statut (PPE ou HNWI), inscription sur la liste noire ou des sanctions. Ceci s'oppose aux pratiques/ décisions tributaires des banques : changement de l'approche commerciale, application de la suppression des risques.</p>
301	<p>Prière d'indiquer le nombre total d'opérations clients (tant entrantes que sortantes) bloquées/ rejetées en raison de considérations liées au <u>financement du terrorisme</u> au cours de la période de déclaration <u>pour des raisons liées aux attributs, activités ou déficiences du client.</u></p>	<p>Les attributs/ activités/ déficiences du client sont tributaires de ce dernier : comportement nouveau ou différent en termes d'opérations, nouveau statut (PPE ou HNWI), inscription sur la liste noire ou des sanctions. Ceci s'oppose aux pratiques/ décisions tributaires des banques : changement de l'approche commerciale, application de la suppression des risques.</p>

Q#	Texte de la question	Instructions
302	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations client bloquées/rejetées (entrantes et sortantes) en raison de considérations liées au <u>contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive</u> au cours de la période de déclaration <u>pour des raisons liées aux attributs, activités ou déficiences du client</u> .	Les attributs/ activités/ déficiences du client sont tributaires de ce dernier : comportement nouveau ou différent en termes d'opérations, nouveau statut (PPE ou HNWI), inscription sur la liste noire ou des sanctions. Ceci s'oppose aux pratiques/ décisions tributaires des banques : changement de l'approche commerciale, application de la suppression des risques.
3.7 Relations clients résiliées		
303	Prière d'indiquer le nombre total de relations clients résiliées en raison de considérations liées au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme, ou contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration.	
304	Votre entité peut-elle distinguer si une relation d'affaires avec un client a été résiliée en raison des attributs / activités / déficiences du client ou principalement en raison de la pratique discrétionnaire de LBC/FT-P de l'entité, ET, ÉGALEMENT, si la raison du rejet est liée au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme, ou contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive ?	<p>L'entité devrait identifier s'il est possible de déterminer si la résiliation d'une relation d'affaires avec un client est due à la fois à :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. des attributs / activités / déficiences du client (comme la présence sur une liste de sanctions ou l'absence de documents clés) ou était principalement due aux pratiques discrétionnaires de la banque en matière de LBC/FT-P (décisions sur les bénéfiques ou les revenus par rapport aux coûts ou à l'effort de surveillance d'un client, application de politiques ou de mesures de groupe, appétit pour le risque ou objectifs de suppression des risques (tels que les HNWI ou les PPE), la capacité ou la volonté d'effectuer un contrôle proportionné, ou d'autres raisons commerciales liées à la LBC/FT <p>et</p> <ul style="list-style-type: none"> b. des considérations liées au blanchiment de capitaux, financement du terrorisme ou financement de la prolifération des armes de destruction massive.
305	Prière d'indiquer le nombre total de relations d'affaires avec des clients qui ont été résiliées en raison de considérations de <u>blanchiment de capitaux</u> au cours de la période de déclaration, <u>du fait des attributs / activités / déficiences du client</u> .	Les attributs/ activités/ déficiences du client sont tributaires de ce dernier : comportement nouveau ou différent en termes d'opérations, nouveau statut (PPE ou HNWI), inscription sur la liste noire ou des sanctions. Ceci s'oppose aux pratiques/ décisions tributaires des banques :

Q#	Texte de la question	Instructions
		changement de l'approche commerciale, application de la suppression des risques.
306	Prière d'indiquer le nombre total de relations d'affaires avec des clients qui ont été résiliées en raison de considérations de <u>financement du terrorisme</u> au cours de la période de déclaration, <u>du fait des attributs / activités / déficiences du client</u> .	Les attributs/ activités/ déficiences du client sont tributaires de ce dernier : comportement nouveau ou différent en termes d'opérations, nouveau statut (PPE ou HNWI), inscription sur la liste noire ou des sanctions. Ceci s'oppose aux pratiques/ décisions tributaires des banques : changement de l'approche commerciale, application de la suppression des risques.
307	Prière d'indiquer le nombre total de relations d'affaires avec des clients qui ont été résiliées en raison de considérations de <u>contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive</u> au cours de la période de déclaration, <u>du fait des attributs / activités / déficiences du client</u> .	Les attributs/ activités/ déficiences du client sont tributaires de ce dernier : comportement nouveau ou différent en termes d'opérations, nouveau statut (PPE ou HNWI), inscription sur la liste noire ou des sanctions. Ceci s'oppose aux pratiques/ décisions tributaires des banques : changement de l'approche commerciale, application de la suppression des risques.
3.8 Commentaires et retours		
308	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
309	Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section.	

Instructions pour les questions du sondage, Contrôles

C#	Texte de la question	Instructions
1 Contrôles		
1.1 Structure		
1	Prière d'indiquer le nombre total d'employés au sein de votre entité, à la fin de la période de référence.	L'entité déclarante doit divulguer le nombre d'employés, d'associés et de propriétaires, quelle que soit leur fonction. Le nombre à la fin de la période de déclaration devrait être utilisé.
2	Prière d'indiquer le nombre total d'employés équivalents temps plein au sein de votre entité.	L'entité déclarante doit divulguer le nombre d'employés équivalents temps plein et d'associés et propriétaires non salariés, quelle que soit leur fonction. Fournissez l'estimation sous forme décimale du temps ETP. Par exemple, s'il y a un employé à temps plein et deux employés à temps plein, le total serait de 1,5 ETP.
3	Veillez fournir une estimation du temps consacré à la conformité LCB/FT dans votre entité, en termes d'équivalent temps plein.	L'entité déclarante doit divulguer une estimation du temps consacré par la personne/l'entité agréée à la conformité LAB/CFT. Fournissez la réponse en termes d'équivalent temps plein (ETP). S'il s'agit d'une personne agréée, fournissez l'estimation sous forme décimale de temps ETP. Par exemple, si 10 % en moyenne d'une semaine de travail standard sont consacrés à la conformité LAB/CFT, indiquez une valeur de 0,1. S'il s'agit d'une entité agréée, indiquez le temps total consacré par tous les employés à la conformité LAB/CFT, en termes d'ETP.
4	Votre entité dispose-t-elle d'un service de conformité ?	
5	Le déclarant en blanchiment de capitaux (MLRO) s'acquitte-t-il d'un autre rôle ou d'une autre fonction ?	
6	Quel pourcentage de temps le déclarant en blanchiment de capitaux (MLRO) consacre-t-il à des fonctions autres que celles liées à la conformité LBC/FT ?	
7	Votre entité fait-elle partie d'un groupe ?	
1.2 Politiques et procédures		
8	Votre entité dispose-t-elle d'un ensemble de politiques et procédures de LBC/FT documenté ?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a mis en place des politiques et des procédures écrites qui décrivent comment elle met en œuvre les exigences légales en matière de LBC/FT.

C#	Texte de la question	Instructions
9	Ces politiques et procédures ont-elles été approuvées par le conseil d'administration et/ou la haute direction de votre entité ?	L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures écrites de LBC/FT ont été officiellement approuvées par la haute direction (qu'il s'agisse du conseil de direction ou de toute autre personne exerçant un contrôle sur l'entité et/ou ayant un pouvoir de décision).
10	Votre entité a-t-elle diffusé ces politiques et procédures à tous ses employés ?	
11	Votre entité a-t-elle veillé à faire connaître ces politiques et procédures à tous ses employés ?	
12	Votre entité a-t-elle mis à jour ses politiques et procédures écrites de LBC/FT au cours de l'année écoulée ?	
13	Prière d'indiquer la date de la dernière mise à jour des politiques et procédures écrites de LBC/FT de votre entité.	
14	Votre entité a-t-elle une pratique systématique de suivi et de gestion des modifications apportées aux politiques et procédures de LBC/FT ?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a une pratique systématique de suivi et de gestion des modifications apportées aux politiques et procédures de LBC/FT, telles que le contrôle de versions, ou un journal/une liste permettant de revoir la fréquence des mises à jour et des processus révision.
15	Votre entité dispose-t-elle d'un programme de LBC/FT-P à l'échelle du groupe ?	
16	Votre entité a-t-elle effectué une analyse pour déterminer si le programme LBC/FT-P du groupe est conforme à la législation et au cadre réglementaire de Monaco pour chaque succursale/filiale ?	
17	Qui a préparé les politiques et procédures de votre entité ?	L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures ont été préparées par l'entité elle-même ou par des prestataires externes. Prière de sélectionner l'option qui correspond le mieux à la question : par eux-mêmes, par des consultants externes, par un autre membre du groupe membre.
18	Votre entité a-t-elle procédé à une auto-évaluation de l'adéquation des procédures de LBC/FT ?	
19	En vertu de l'art. 33, avez-vous établi des procédures internes et avez-vous établi et communiqué le rapport d'activité visé à l'article 33 L. n° 1.362 ? (sauf 15, 15 bis, 15 ter de l'art. 1 L. n° 1.362)	
20	Votre entité a-t-elle déjà soumis des Procédures LBC/FT à l'AMSF ?	
21	Veillez indiquer la date de la dernière transmission de votre manuel de procédures LBC/FT à l'AMSF.	

C#	Texte de la question	Instructions
1.3 Gouvernance		
22	Le conseil d'administration et/ou la haute direction de votre entité démontrent-ils une responsabilité globale en matière de LBC/FT ?	<p>Les mesures prises par le conseil d'administration et/ou la haute direction qui pourraient démontrer leur engagement dans les questions de LBC/FT pourraient inclure :</p> <p>(1) la haute direction inclut les questions de LBC/FT dans l'ordre du jour quotidien/hebdomadaire/mensuel/trimestriel/annuel ;</p> <p>(2) la haute direction reçoit des rapports réguliers sur les risques, les tendances et les vulnérabilités en matière de BC/FT et prend des décisions immédiates pour gérer et atténuer les risques ;</p> <p>(3) la haute direction demande des rapports ad hoc sur les questions de LBC/FT chaque fois que des problèmes surviennent, et ordonne un audit interne ou externe pour tester les contrôles LBC/FT ;</p> <p>(4) sur la base des résultats de l'évaluation interne des risques de BC/FT à l'échelle de l'entreprise, la haute direction prend des décisions pour atténuer les risques plus élevés en augmentant les ressources humaines (en embauchant plus d'employés pour la LBC/FT), en achetant un logiciel de surveillance de LBC/FT ou un logiciel de filtrage des sanctions, etc. ;</p> <p>(5) la haute direction approuve officiellement les politiques, les procédures et les amendements écrits qui leur sont relatifs chaque fois que des changements sont introduits à la législation LBC/FT ;</p> <p>(6) la haute direction demande des rapports réguliers sur la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques sur la base de l'évaluation des risques de BC/FT, des conclusions de l'audit interne, etc.</p>
23	Le conseil d'administration et/ou la haute direction de votre entité reçoivent-ils régulièrement des rapports de LBC/FT ?	<p>L'entité déclarante devrait indiquer si le conseil d'administration et/ou la haute direction reçoivent des rapports réguliers sur les risques et les vulnérabilités en matière de BC/FT, les tendances ainsi que la conformité globale en matière de LBC/FT.</p> <p>La haute direction de l'entité déclarante, responsable de la gestion et du contrôle des risques globaux, devrait également superviser les risques et les tendances en matière de BC/FT.</p>

C#	Texte de la question	Instructions
24	Le conseil d'administration et/ou la haute direction de votre entité s'assurent-ils que les lacunes en matière de LBC/FT soient corrigées ?	<p>L'entité déclarante devrait indiquer si la haute direction de l'entité déclarante, responsable de la gestion et du contrôle globaux des risques, prend des mesures dans le but de remédier aux lacunes dans les domaines de conformité LBC/FT et d'atténuer les risques de BC/FT.</p> <p>La nécessité d'agir peut être déterminée sur la base des résultats de l'évaluation des risques de l'entreprise en matière de BC/FT, des rapports périodiques de LBC/FT, des rapports d'examen fait sur place par les autorités de contrôle, etc. Des exemples de telles actions peuvent inclure :</p> <p>(a) l'approbation des ressources budgétaires afin d'embaucher plus d'employés en conformité LBC/FT, l'investissement dans les connaissances et l'expertise des employés par le biais de formations, de séminaires, de certifications,</p> <p>(b) l'achat des ressources informatiques (ressources techniques) nécessaires, telles que les systèmes de surveillance, les solutions de filtrage automatisé,</p> <p>(c) l'octroi de la priorité au domaine de la LBC/FT en matière d'audit interne, etc.</p>
25	La haute direction de votre entité valide-t-elle (donne-t-elle son approbation pour) l'acceptation des clients à haut risque ?	En cas de vigilance renforcée, la haute direction peut être tenue d'approuver les relations d'affaires avec les clients à haut risque (tels que les PPE, par exemple) avant d'entrer dans la relation d'affaires et/ou de poursuivre la relation d'affaires. L'entité déclarante devrait indiquer si la haute direction assume ces responsabilités.
1.4 Conformité et violations		
26	Votre entité a-t-elle fait face à des violations liées à la LBC/FT au cours des 5 dernières années ?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a eu des manquements en matière de conformité, liés à la LBC/FT, y compris des lacunes mineures, au cours des 5 dernières années.
27	Prière d'indiquer le nombre total de violations liées à la LBC/FT au cours des 5 dernières années.	Tout manquement à la conformité lié à la LBC/FT, y compris les lacunes mineures, devrait être recensé dans le cadre de cette question.
28	Prière d'indiquer le nombre et le type de violations en matière de LBC/FT.	

C#	Texte de la question	Instructions
1.5 CDD – Mesures de vigilance		
29	<p>Votre entité enregistre-t-elle tous les éléments suivants dans sa base de données clients :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prénom • Nom de famille • Date de naissance • Lieu de naissance • Nationalité • Pays de résidence • Résidence fiscale • Activité • Arrière plan socio-économique • Origine des fonds 	
30	<p>Si votre entité ne recueille pas tous les éléments susmentionnés, prière de préciser quels éléments ne sont pas recueillis ?</p>	<p>S'ils sont tous enregistrés, prière de répondre « NA ».</p>
31	<p>La base de données de l'entité contient-elle toutes les informations suivantes, le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Titulaire de compte • Mandataire • Bénéficiaire effectif • Administrateurs/directeurs • Actionnaires • Représentants légaux • Settlor/constituant • Trustee • Bénéficiaire d'une fiducie ou d'une construction juridique semblable à une fiducie • Les fondateurs • Les donateurs • Personne qui exerce directement ou indirectement le contrôle de la fondation • Protecteurs • Structure de propriété complexe • Apporteurs d'affaires 	

C#	Texte de la question	Instructions
32	<p>La base de données de l'entité contient-elle toutes les informations suivantes, le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • titulaires de carte de crédit • structure de propriété complexe • déposants/tiers garants • clients occasionnels • clients potentiels • payeur de la police d'assurance • titulaire de la police d'assurance • bénéficiaire de la police d'assurance • assuré de la police d'assurance 	
33	Si votre entité ne recueille pas les informations des deux questions ci-dessus, prière de préciser quelles informations ne sont pas recueillies ?	Si toutes les informations sont recueillies, prière de répondre « NA ».
34	Votre entité enregistre-t-elle dans sa base de données d'autres informations relatives au client ou des informations relatives à l'activité du client ?	L'entité déclarante devrait indiquer si des informations supplémentaires sont insérées ou enregistrées dans sa base de données, c'est-à-dire en plus des informations relatives au client, telles que : prénom, nom, date de naissance, lieu de naissance, nationalité, pays de résidence, résidence fiscale, activité du client, arrière plan socio-économique, origine des fonds et des informations relatives à l'activité du client telles que : titulaire du compte, mandataire, bénéficiaire effectif, administrateurs/directeurs, actionnaires, représentants légaux, settlor/constituant, trustee, bénéficiaire d'une fiducie ou d'une construction juridique semblable à une fiducie, les fondateurs, les donateurs, personne qui exerce directement ou indirectement le contrôle de la fondation, protector, Structure de propriété complexe, et apporteurs d'affaires ?
35	Prière de préciser quelles autres informations sont incluses dans votre base de données clients. Prière de préciser toutes les réponses applicables.	
36	Votre entité recherche-t-elle des informations sur ses clients sur Internet ?	
37	Votre entité recherche-t-elle des informations sur ses clients à travers le Journal de Monaco ?	
38	Votre entité recherche-t-elle des informations sur ses clients en utilisant des sites spécialisés dans les services de détection des risques ?	
39	Votre entité recherche-t-elle des informations sur ses clients en utilisant des sites web d'entreprises ?	
40	Votre entité recherche-t-elle des informations sur l'organisation du client, les membres du conseil d'administration, etc. ?	

C#	Texte de la question	Instructions
41	Votre entité recherche-t-elle des informations sur ses clients dans la presse ?	
42	Quelles autres informations sont utilisées dans le cadre des recherches sur le client ?	
43	Les résultats de la recherche sont-ils systématiquement enregistrés ?	
44	L'évolution des services demandés par les clients contribue-t-elle à l'identification de signaux d'alarme ?	
45	Les données concernant les anciennes relations clients sont-elles accessibles sur demande par l'AMSF ?	
46	Votre entité identifie-t-elle et vérifie-t-elle ses clients à l'aide d'informations fiables et indépendantes dans tous les cas de CDD ?	
47	Votre entité applique-t-elle une approche fondée sur le risque pour les mesures de vigilance relatives à la clientèle (CDD) ?	
48	Votre entité a-t-elle des politiques et des procédures qui précisent la différence dans la documentation et les exigences pour différents niveaux de CDD ?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a mis en place des politiques et des procédures écrites qui précisent la différence dans la documentation et les exigences en matière de vigilance simplifiée, standard et renforcée.
49	Prière de préciser le nombre total de clients uniques qui sont actifs au cours de la période de déclaration ou qui ont été actifs à un moment donné au cours de la période de déclaration.	Prière de réutiliser la réponse fournie à la Q2.
50	Votre entité a-t-elle mis en œuvre des mesures de vigilance simplifiée pour des clients au cours de la période de déclaration ?	
51	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques qui font l'objet de mesures de vigilance simplifiées.	
52	Votre entité applique-t-elle une identification et une vérification renforcées de tous les clients à haut risque avant leur prise en charge ?	
53	À quelle fréquence une mesure de vigilance en cours est-elle appliquée aux clients classés comme présentant un risque élevé de BC/FT ?	
54	Votre entité prend-elle d'autres mesures pour les clients à haut risque avant leur prise en charge ?	
55	Prière de préciser les autres mesures prises pour les clients à haut risque avant leur prise en charge.	
56	Les politiques CDD de votre entité incluent-elles des procédures d'acceptation du client et des procédures d'identification et de vérification de l'identité du client et du bénéficiaire effectif ?	
57	Lorsque les informations BE sont enregistrées, quel pourcentage-seuil de détention d'actions votre entité utilise-t-elle pour enregistrer les informations relatives aux bénéficiaires effectifs ?	

C#	Texte de la question	Instructions
58	Votre entité examine-t-elle la source du patrimoine avant l'entrée en relation ?	
59	Votre entité effectue-t-elle des opérations en utilisant des actifs virtuels avec ou pour le compte de clients ?	
60	Comment l'entité vérifie-t-elle les bénéficiaires effectifs des avoirs virtuels ?	Si non applicable, prière de répondre « NA ».
61	Votre entité effectue-t-elle ou organise-t-elle ses propres activités de connaissance du client (CDD) ?	
62	Votre entité fait-elle appel à des tiers pour les procédures de due diligence client ?	Par tiers, on entend toute autre entité/prestataire de services qui effectue des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle pour le compte de l'entité.
63	Votre entité effectue-t-elle des tests concernant la volonté et la capacité des tiers à fournir des informations au cours de la relation, sur demande et sans délai.	
64	Votre entité a-t-elle rencontré des difficultés pour recevoir des informations CDD de tiers en cas de besoin ?	
65	Veillez indiquer la raison principale des difficultés (par exemple, raison juridique, raison commerciale, indisponibilité des informations, autre) et le type de tiers (par exemple, institution financière, EPNFD).	
1.6 Mesures de vigilance renforcées		
66	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques pour lesquels une vigilance renforcée a été appliquée lors de leur intégration.	
67	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques pour lesquels une vigilance renforcée a été appliquée dans le cadre des relations d'affaires.	
68	Prière d'indiquer le pourcentage de clients uniques qui ont fait l'objet d'une vigilance renforcée.	C'est-à-dire le nombre de clients soumis à des mesures de vigilance renforcées ÷ le nombre total de clients.
69	Prière d'indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs de personnes morales et d'entités juridiques pour qui une vigilance renforcée a été appliquée.	
70	Prière d'indiquer le pourcentage de bénéficiaires effectifs, de personnes morales et d'entités juridiques pour qui une vigilance renforcée a été appliquée.	Pour obtenir ce pourcentage, il faudra diviser le nombre de bénéficiaires effectifs, de personnes morales et d'entités juridiques pour qui des mesures de vigilance renforcées ont été appliquées par le nombre total de bénéficiaires effectifs, de personnes morales et d'entités juridiques.
1.7 Évaluations des risques		
71	Combien de niveaux de risque LBC/FT votre entité a-t-elle pour ses clients ?	
72	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques classés comme présentant un risque élevé de LBC/FT.	
73	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques dont le niveau de risque n'a pas encore été déterminé.	

C#	Texte de la question	Instructions
74	<p>Les considérations relatives à l'affectation de haut risque de votre entité incluent-elles TOUTES les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pays de résidence • activité • statut PPE • type de client • produits et services • types d'opérations • canaux de distribution • comptes à intitulé conventionnel • avoirs sous gestion • volume d'opérations • nature des opérations • un élément déclencheur 	
75	Si votre entité ne prend pas en considération tous les éléments susmentionnés, prière de préciser quels éléments ne sont pas pris en compte ?	Si tous sont pris en compte, prière de répondre « NA ».
76	Les considérations relatives aux catégorisation en haut risque de votre entité incluent-elles des mesures supplémentaires non susmentionnées ?	
77	Prière de préciser quelles mesures supplémentaires non susmentionnées sont incluses dans les considérations relatives aux affectations à haut risque de votre entité.	Prière de préciser tout ce qui s'applique.
78	Votre entité dispose-t-elle d'un outil ou d'un processus pour effectuer des évaluations des risques de LBC/FT ?	(évaluations des clients)
79	Votre entité utilise-t-elle une liste de pays sensibles pour l'évaluation des risques de LBC/FT ?	
80	Votre entité utilise-t-elle une liste d'activités sensibles pour l'évaluation des risques de LBC/FT ?	
81	Quelles activités client votre entité associe-t-elle aux clients à haut risque ?	
82	Votre entité examine-t-elle séparément les risques de LBC et de FT ?	(évaluation propre à l'entité)
83	Votre entité dispose-t-elle d'un outil ou d'un processus pour effectuer des évaluations des risques de LBC/FT ?	(évaluation propre à l'entité)
1.8 Audit interne/contrôles		
84	Le processus de contrôle interne de votre entité comprend-il un contrôleur permanent ?	
85	Le contrôleur permanent est-il une personne différente du responsable LBC/FT ?	
86	Le dispositif de contrôle interne de votre entité comprend-il un service d'audit interne ?	

C#	Texte de la question	Instructions
87	Combien de problématiques significatives ont été identifiées dans le dernier rapport d'audit (concernant la LBC/FT-P) ?	
88	Quand a eu lieu le dernier audit effectué par le SICCFIN/AMSF pour votre entité ?	
89	En quelle année votre entité a-t-elle fait l'objet d'un audit interne LBC/FT pour la dernière fois ?	
90	En quelle année votre entité a-t-elle fait l'objet d'un audit de groupe LBC/FT pour la dernière fois ?	
91	Votre entité a-t-elle effectué d'autres audits non susmentionnés ?	(Audits liés à la LBC/FT uniquement)
92	Précisez les types des autres audits et indiquez l'année du dernier audit de chaque type.	(Audits liés à la LBC/FT uniquement)
1.9 Formation		
93	Votre entité a-t-elle dispensé une formation en LBC/FT à ses directeurs/sa direction au cours de la période de déclaration ?	
94	Votre entité a-t-elle organisé une formation en LBC/FT pour ses employés du front office au cours de la période de déclaration ?	
95	Votre entité a-t-elle organisé une formation en LBC/FT pour ses employés chargés de la conformité au cours de la période de déclaration ?	
96	Votre entité a-t-elle organisé une formation en LBC/FT pour son service d'audit interne au cours de la période de déclaration ?	
97	Prière d'indiquer le nombre total d'employés formés sur les questions de LBC/FT au cours du cycle de déclaration.	
98	Prière d'indiquer le nombre total d'activités de formation/sensibilisation sur les questions de LBC/FT-P au cours de la période de déclaration.	
99	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles la diffusion de documents connexes (textes juridiques, procédures, orientations...) ?	
100	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles des réunions internes ?	
101	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles la consultation du site web de l'AMSF ?	
102	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles une formation auprès d'un prestataire externe installé à Monaco ?	
103	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles une formation auprès d'un prestataire externe hors de Monaco ?	

C#	Texte de la question	Instructions
104	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles une formation par une autre entité du groupe ?	
105	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles d'autres activités ?	
106	Quelles autres activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT comprenaient-elles ? Prière de préciser toutes les réponses applicables.	
107	Certaines des activités de formation/sensibilisation ont-elles couvert des sujets liés aux procédures internes de LBC ?	Prière de préciser toutes les réponses applicables.
108	Certaines des activités de formation/sensibilisation ont-elles couvert des sujets liés aux procédures internes de LFT ?	Prière de préciser toutes les réponses applicables.
109	Certaines des activités de formation/sensibilisation ont-elles couvert des sujets liés aux procédures de LBC du groupe ?	
110	Certaines des activités de formation/sensibilisation ont-elles couvert des sujets liés aux procédures de LFT du groupe ?	
111	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés aux typologies ?	
112	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés à des cas pratiques ?	
113	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés à l'actualité ?	
114	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés à la corruption ?	
115	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés au financement du terrorisme ?	
116	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés aux crypto-monnaies ?	
117	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés au financement de la prolifération des armes de destruction massive ?	
118	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés à l'évasion fiscale ?	
119	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets liés à la fraude ?	
120	Certaines des activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert des sujets non susmentionnés ?	

C#	Texte de la question	Instructions
121	Quels autres sujets les activités de formation/sensibilisation à la LBC/FT ont-elles couvert ? Prière de préciser toutes les réponses applicables.	
1.10 Surveillance		
122	Votre entité a-t-elle mis en place un système automatisé pour surveiller les opérations afin de détecter d'éventuelles suspicions et signaler les opérations suspectes ?	
123	Ce système a-t-il été adapté à l'entité située à Monaco ?	
124	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations (entrantes et sortantes) effectuées par les clients au cours de la période de déclaration.	Prière de réutiliser la réponse fournie à la Q6.
125	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes générées au cours de la période de déclaration par le système, liées au blanchiment de capitaux.	
126	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes ayant débouché sur un rapport d'examen particulier, liées au blanchiment de capitaux.	
127	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes ayant débouché sur une déclaration de soupçon, liées au blanchiment de capitaux.	
128	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes relevées au cours de la période de déclaration par le système, liées au financement du terrorisme.	
129	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes ayant débouché sur un rapport d'examen particulier, liées au financement du terrorisme.	
130	Prière d'indiquer le nombre total d'alertes ayant débouché sur une déclaration de soupçon, liées au financement du terrorisme.	
1.11 Surveillance - prospects rejetés		
131	Prière d'indiquer le nombre total de prospects (clients potentiels) qui ont été rejetés en raison de considérations de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, ou contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration (c'est-à-dire qui n'ont pas abouti à une relation d'affaires).	Prière de répéter la réponse fournie à la Q293.
132	Votre entité peut-elle distinguer si un prospect (client potentiel) a été bloqué/rejeté en raison des attributs / activités / déficiences du client ou principalement en raison de la pratique discrétionnaire de LBC/FT-P de l'entité, ET, ÉGALEMENT, si la raison du rejet est liée au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme, ou contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive ?	<p>Prière de répéter la réponse fournie à la Q294.</p> <p>L'entité devrait identifier s'il est possible de déterminer si la raison du rejet d'un nouveau client était due à la fois à :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. des attributs / activités / déficiences du client (comme la présence sur une liste de sanctions ou l'absence de documents clés) ou était principalement due aux pratiques

C#	Texte de la question	Instructions
		<p>discrétionnaires de la banque en matière de LBC/FT (décisions sur les bénéfiques ou les revenus par rapport aux coûts ou à l'effort de surveillance d'un client, application de politiques ou de mesures de groupe, appétit pour le risque ou objectifs de suppression des risques (tels que les HNWI ou les PPE), la capacité ou la volonté d'effectuer un contrôle proportionné, ou d'autres raisons commerciales liées à la LBC/FT.</p> <p>et</p> <p>b. des considérations liées au blanchiment de capitaux, financement du terrorisme ou financement de la prolifération des armes de destruction massive.</p>
133	<p>Prière d'indiquer le nombre total de prospects (clients potentiels) qui ont été rejetés en raison de considérations de blanchiment de capitaux au cours de la période de déclaration, principalement fondées sur les pratiques discrétionnaires de votre entité en matière de LBC/FT.</p>	<p>Pour cette question, les pratiques discrétionnaires de LBC/FT d'une banque pourraient être liées à des décisions sur les bénéfiques ou les revenus par rapport aux coûts ou à l'effort de surveillance d'un client, l'application de politiques ou de mesures de groupe, appétit pour le risque ou objectifs de suppression des risques (tels que les HNWI ou les PPE), capacité ou volonté d'effectuer une surveillance proportionnée, ou d'autres raisons commerciales liées à la LBC/FT. Cela s'oppose aux rejets pour des raisons liées aux attributs, activités ou déficiences non discrétionnaires du client, comme la présence sur une liste de sanctions ou l'absence de documents clés.</p>
134	<p>Prière d'indiquer le nombre total de prospects (clients potentiels) qui ont été rejetés en raison de considérations liées au financement du terrorisme au cours de la période de déclaration, principalement fondées sur les pratiques discrétionnaires de votre entité en matière de LBC/FT.</p>	<p>Pour cette question, les pratiques discrétionnaires de LBC/FT d'une banque pourraient être liées à des décisions sur les bénéfiques ou les revenus par rapport aux coûts ou à l'effort de surveillance d'un client, l'application de politiques ou de mesures de groupe, appétit pour le risque ou objectifs de suppression des risques (tels que les HNWI ou les PPE), capacité ou volonté d'effectuer une surveillance proportionnée, ou d'autres raisons commerciales liées à la LBC/FT. Cela s'oppose aux rejets pour des raisons liées aux attributs, activités ou déficiences non discrétionnaires du client, comme la présence sur une liste de sanctions ou l'absence de documents clés.</p>
135	<p>Prière d'indiquer le nombre total de prospects (clients potentiels) qui ont été rejetés en raison de considérations liées au contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration, principalement</p>	<p>Pour cette question, les pratiques discrétionnaires de LBC/FT d'une banque pourraient être liées à des décisions sur les bénéfiques ou les revenus par rapport aux coûts ou à l'effort de surveillance d'un client, l'application de politiques ou de mesures de groupe, appétit pour le risque ou objectifs de suppression des</p>

C#	Texte de la question	Instructions
	fondées sur les pratiques discrétionnaires de votre entité en matière de LBC/FT-P.	risques (tels que les HNWI ou les PPE), capacité ou volonté d'effectuer une surveillance proportionnée, ou d'autres raisons commerciales liées à la LBC/FT. Cela s'oppose aux rejets pour des raisons liées aux attributs, activités ou déficiences non discrétionnaires du client, comme la présence sur une liste de sanctions ou l'absence de documents clés.
1.12 Surveillance - d'opérations de clients bloquées/rejetées		
136	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations de clients bloquées/rejetées (entrantes et sortantes) en raison de considérations de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, ou contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration.	Prière de répéter la réponse fournie à la Q298.
137	Votre entité peut-elle distinguer si une opération a été bloquée/rejetée en raison des attributs / activités / déficiences du client ou principalement en raison de la pratique discrétionnaire de LBC/FT-P de l'entité, ET, ÉGALEMENT, si la raison du rejet est liée au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme, ou contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive ?	<p>Prière de répéter la réponse fournie à la Q299.</p> <p>L'entité devrait identifier s'il est possible de déterminer si la raison du rejet d'une opération était due à la fois à :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. des attributs / activités / déficiences du client (comme la présence sur une liste de sanctions ou l'absence de documents clés) ou était principalement due aux pratiques discrétionnaires de la banque en matière de LBC/FT (décisions sur les bénéfiques ou les revenus par rapport aux coûts ou à l'effort de surveillance d'un client, application de politiques ou de mesures de groupe, appétit pour le risque ou objectifs de suppression des risques (tels que les HNWI ou les PPE), la capacité ou la volonté d'effectuer un contrôle proportionné, ou d'autres raisons commerciales liées à la LBC/FT. <p>et</p> <ul style="list-style-type: none"> b. des considérations liées au blanchiment de capitaux, financement du terrorisme ou financement de la prolifération des armes de destruction massive.
138	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations client bloquées/rejetées (entrantes et sortantes) en raison de considérations de blanchiment de capitaux au cours de la période de déclaration, principalement fondées sur les pratiques discrétionnaires de LBC/FT-P de votre entité.	Pour cette question, les pratiques discrétionnaires de LBC/FT d'une banque pourraient être liées à des décisions sur les bénéfiques ou les revenus par rapport aux coûts ou à l'effort de surveillance d'un client, l'application de politiques ou de mesures de groupe, appétit pour le risque ou objectifs de suppression des risques (tels que les HNWI ou les PPE), capacité ou

C#	Texte de la question	Instructions
		volonté d'effectuer une surveillance proportionnée, ou d'autres raisons commerciales liées à la LBC/FT. Cela s'oppose aux rejets pour des raisons liées aux attributs, activités ou déficiences non discrétionnaires du client, comme la présence sur une liste de sanctions ou l'absence de documents clés.
139	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations client bloquées/rejetées (entrantes et sortantes) en raison de considérations liées au financement du terrorisme au cours de la période de déclaration, principalement fondées sur les pratiques discrétionnaires de LBC/FT-P de votre entité.	Pour cette question, les pratiques discrétionnaires de LBC/FT d'une banque pourraient être liées à des décisions sur les bénéfiques ou les revenus par rapport aux coûts ou à l'effort de surveillance d'un client, l'application de politiques ou de mesures de groupe, appétit pour le risque ou objectifs de suppression des risques (tels que les HNWI ou les PPE), capacité ou volonté d'effectuer une surveillance proportionnée, ou d'autres raisons commerciales liées à la LBC/FT. Cela s'oppose aux rejets pour des raisons liées aux attributs, activités ou déficiences non discrétionnaires du client, comme la présence sur une liste de sanctions ou l'absence de documents clés.
140	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations client bloquées/rejetées (entrantes et sortantes) en raison de considérations liées au contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration, principalement fondées sur les pratiques discrétionnaires de LBC/FT-P de votre entité.	Pour cette question, les pratiques discrétionnaires de LBC/FT d'une banque pourraient être liées à des décisions sur les bénéfiques ou les revenus par rapport aux coûts ou à l'effort de surveillance d'un client, l'application de politiques ou de mesures de groupe, appétit pour le risque ou objectifs de suppression des risques (tels que les HNWI ou les PPE), capacité ou volonté d'effectuer une surveillance proportionnée, ou d'autres raisons commerciales liées à la LBC/FT. Cela s'oppose aux rejets pour des raisons liées aux attributs, activités ou déficiences non discrétionnaires du client, comme la présence sur une liste de sanctions ou l'absence de documents clés.
1.13 Surveillance - relations clients résiliées		
141	Prière d'indiquer le nombre total de relations clients résiliées en raison de considérations liées au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme, ou contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration (résiliation de la relation d'affaires en cours).	Prière de répéter la réponse fournie à la Q303.
142	Votre entité peut-elle distinguer si une relation d'affaires avec un client a été résiliée en raison des attributs / activités / déficiences du client ou principalement en raison de la pratique discrétionnaire de LBC/FT-P de l'entité, ET, ÉGALEMENT, si la raison du rejet est liée au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme, ou contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive ?	Prière de répéter la réponse fournie à la Q304. L'entité devrait identifier s'il est possible de déterminer si la résiliation d'une relation d'affaires avec un client est due à la fois à : <ul style="list-style-type: none"> a. des attributs / activités / déficiences du client (comme la présence sur une liste de sanctions ou l'absence de documents clés) ou était principalement due aux pratiques

C#	Texte de la question	Instructions
		<p>discrétionnaires de la banque en matière de LBC/FT (décisions sur les bénéfiques ou les revenus par rapport aux coûts ou à l'effort de surveillance d'un client, application de politiques ou de mesures de groupe, appétit pour le risque ou objectifs de suppression des risques (tels que les HNWI ou les PPE), la capacité ou la volonté d'effectuer un contrôle proportionné, ou d'autres raisons commerciales liées à la LBC/FT</p> <p>et</p> <p>b. des considérations liées au blanchiment de capitaux, financement du terrorisme ou financement de la prolifération des armes de destruction massive.</p>
143	<p>Prière d'indiquer le nombre total de relations d'affaires avec des clients qui ont été résiliées en raison de considérations de <u>blanchiment de capitaux</u> au cours de la période de déclaration, fondées sur les <u>pratiques discrétionnaires de LBC/FT-P de votre banque</u>.</p>	<p>Pour cette question, les pratiques discrétionnaires de LBC/FT d'une banque pourraient être liées à des décisions sur les bénéfiques ou les revenus par rapport aux coûts ou à l'effort de surveillance d'un client, l'application de politiques ou de mesures de groupe, appétit pour le risque ou objectifs de suppression des risques (tels que les HNWI ou les PPE), capacité ou volonté d'effectuer une surveillance proportionnée, ou d'autres raisons commerciales liées à la LBC/FT. Cela s'oppose aux rejets pour des raisons liées aux attributs, activités ou déficiences non discrétionnaires du client, comme la présence sur une liste de sanctions ou l'absence de documents clés.</p>
144	<p>Prière d'indiquer le nombre total de relations d'affaires avec des clients qui ont été résiliées en raison de considérations de <u>financement du terrorisme</u> au cours de la période de, fondées sur les <u>pratiques discrétionnaires de LBC/FT-P de votre banque</u>.</p>	<p>Pour cette question, les pratiques discrétionnaires de LBC/FT d'une banque pourraient être liées à des décisions sur les bénéfiques ou les revenus par rapport aux coûts ou à l'effort de surveillance d'un client, l'application de politiques ou de mesures de groupe, appétit pour le risque ou objectifs de suppression des risques (tels que les HNWI ou les PPE), capacité ou volonté d'effectuer une surveillance proportionnée, ou d'autres raisons commerciales liées à la LBC/FT. Cela s'oppose aux rejets pour des raisons liées aux attributs, activités ou déficiences non discrétionnaires du client, comme la présence sur une liste de sanctions ou l'absence de documents clés.</p>
145	<p>Prière d'indiquer le nombre total de relations d'affaires avec des clients qui ont été résiliées en raison de considérations de <u>contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive</u> au cours de la période de, fondées sur les <u>pratiques discrétionnaires de LBC/FT-P de votre banque</u>.</p>	<p>Pour cette question, les pratiques discrétionnaires de LBC/FT d'une banque pourraient être liées à des décisions sur les bénéfiques ou les revenus par rapport aux coûts ou à l'effort de surveillance d'un client, l'application de politiques ou de mesures de groupe, appétit pour le risque ou objectifs de suppression des</p>

C#	Texte de la question	Instructions
		risques (tels que les HNWI ou les PPE), capacité ou volonté d'effectuer une surveillance proportionnée, ou d'autres raisons commerciales liées à la LBC/FT. Cela s'oppose aux rejets pour des raisons liées aux attributs, activités ou déficiences non discrétionnaires du client, comme la présence sur une liste de sanctions ou l'absence de documents clés.
1.14 Conservation des informations		
146	Votre entité conserve-t-elle les informations relatives aux opérations pendant au moins 5 ans ?	
147	Votre entité conserve-t-elle toutes les correspondances relatives aux CDD et les correspondances commerciales pendant au moins 5 ans après la fin d'une relation client ?	
148	Votre entité conserve-t-elle ces informations et documents dans un endroit sûr et sécurisé ?	
149	Ces informations et documents sont-ils rapidement mis à la disposition des autorités compétentes sur demande ?	<p>Lorsqu'elle fournit sa réponse, l'entité déclarante devrait tenir compte des facteurs suivants :</p> <p>(1) Les données ci-dessus sont-elles recueillies sous forme électronique et sont facilement récupérables à partir des systèmes informatiques ?</p> <p>(2) Le système informatique a-t-il la fonctionnalité de filtrer et de trier les informations afin qu'ils puissent être récupérés rapidement ?</p> <p>(3) Y a-t-il un effort manuel requis pour trouver les données des clients, par exemple, si les fichiers sont stockés uniquement en version papier, ou, lorsqu'ils sont stockés sous forme électronique, les systèmes informatiques ne sont pas configurés pour permettre un accès facile aux données requises.</p>
150	Votre entité dispose-t-elle de sauvegardes des informations relatives aux CDD et aux correspondances commerciales avec un plan de récupération des données ?	
1.15 Sanctions financières ciblées		
151	Les politiques et procédures de l'entité couvrent-elles de manière adéquate le filtrage et les alertes des sanctions financières ciblées pour le financement du terrorisme et de la prolifération ?	<p>L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures couvrent de manière adéquate les éléments de filtrage et d'alerte des sanctions financières ciblées.</p> <p>Les politiques et procédures doivent couvrir les exigences ciblées liées aux sanctions financières concernant au moins les éléments suivants :</p>

C#	Texte de la question	Instructions
		<p>(a) clients, bénéficiaires effectifs, parties à une opération, tiers concernés (intermédiaires, agents) ou autres personnes liées ;</p> <p>(b) fréquence et portée du filtrage ;</p> <p>(c) traitement des alertes, des faux positifs (y compris comment les alertes doivent être résolues lorsque les informations sont indisponibles, incomplètes ou potentiellement non fiables).</p>
152	<p>Le conseil d'administration et la haute direction de votre entité sont-ils impliqués dans la surveillance des risques et des questions de conformité liés aux sanctions financières ciblées quant au financement du terrorisme et de la prolifération ?</p>	<p>La réponse devrait contenir des informations sur l'implication du conseil d'administration ou de la haute direction dans la surveillance des risques et des questions de conformité liées à la mise en œuvre des sanctions financières ciblées. L'engagement pertinent peut inclure :</p> <p>(1) l'approbation par le conseil d'administration ou la haute direction des politiques, procédures et directives relatives aux sanctions financières ciblées ;</p> <p>(2) l'approbation (affectation) de ressources financières, techniques (informatiques) ou humaines visant à accroître le niveau de conformité aux obligations des sanctions financières ciblées, telles que le renforcement des connaissances et des compétences des employés dans le domaine des sanctions financières ciblées (formations, séminaires, certificats) et/ou le recrutement d'employés supplémentaires, l'allocation des ressources nécessaires à la mise en place de solutions de filtrage automatisé, etc.,</p> <p>(3) des rapports réguliers sur la conformité des sanctions financières ciblées, y compris les risques de contournement des sanctions, les tendances et les vulnérabilités,</p> <p>(4) l'organisation d'audits internes en matière de sanctions financières ciblées et la mise en œuvre de mesures en temps opportun pour remédier aux déficiences, etc.</p>
153	<p>Votre entité dispose-t-elle de politiques et de procédures concernant le contrôle direct et indirect des avoirs des personnes ciblées par les sanctions financières pour le financement du terrorisme et de la prolifération ?</p>	<p>L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures couvrent :</p> <p>(a) le contrôle direct, et</p> <p>(b) le contrôle indirect des avoirs par des personnes désignées,</p>

C#	Texte de la question	Instructions
		(c) les processus et systèmes internes conçus pour détecter les personnes qui exercent un contrôle direct et indirect sur les avoirs détenus par les personnes désignées.
154	Votre entité a-t-elle des politiques et des procédures concernant le gel des avoirs (sans délai) des personnes désignées par des sanctions financières ciblées et leur signalement aux autorités compétentes?	
155	Votre entité consulte-t-elle la Liste Nationale des Gel d'Avoirs lors de l'intégration de nouveaux clients ou lors de la mise à jour de la liste ?	
156	Votre entité dispose-t-elle d'un système de vérification de la base de données clients ?	
157	<p>Le système automatisé de l'entité effectue-t-il des vérifications lors de l'entrée en relation pour tous les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Titulaire du compte • Mandataire • Bénéficiaire effectif • Administrateurs/directeurs • Actionnaires • Représentants légaux • Settlor/constituant • Trustee • Protecteur • Apporteurs d'affaires 	(le cas échéant par type de client/d'activité)
158	<p>Le système automatisé de l'entité effectue-t-il des vérifications lors de l'entrée en relation pour tous les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • titulaires de carte de crédit • structure de propriété complexe • déposants/tiers garants • clients occasionnels • clients potentiels • payeur de la police d'assurance • titulaire de la police d'assurance • bénéficiaire de la police d'assurance • assuré de la police 	
159	Si votre entité ne recueille pas les éléments mentionnés dans les deux questions ci-dessus, prière de préciser quels éléments ne sont pas recueillis ?	

C#	Texte de la question	Instructions
160	Le système automatisé de l'entité effectue-t-il d'autres vérifications non susmentionnées lors de l'entrée en relation ?	
161	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les titulaires de compte ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
162	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les mandataires ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
163	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les bénéficiaires effectifs ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
164	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les administrateurs/directeurs ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
165	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les actionnaires ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
166	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les représentants légaux ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
167	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les settlers/constituants ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
168	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les trustees ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
169	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les protectors ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
170	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les apporteurs d'affaires ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
171	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les structures de propriété complexe ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
172	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les déposants/tiers garants ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
173	À quelle fréquence votre entité procède-t-elle à des filtrages réguliers (terrorisme, prolifération, sanctions financières) pour les bénéficiaires des fonds ?	Référence à l'Ordonnance Souveraine n°8.664.
174	Votre entité procède-t-elle à des filtrage (terrorisme, prolifération, sanctions financières) sur des sujets pertinents pour toute la chaîne des paiements jusqu'au bénéficiaire final ?	
175	Votre entité a-t-elle identifié une personne/des transactions liées au financement du terrorisme ou à	

C#	Texte de la question	Instructions
	la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de référence?	
176	Prière d'indiquer le nombre total de personnes identifiées par votre entité, liées au financement du terrorisme au cours de la période de déclaration.	
177	Prière d'indiquer le nombre total de personnes identifiées par votre entité, liées au financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration.	
178	Prière d'indiquer la valeur totale des avoirs gelés (en EUR) liés au financement du terrorisme au cours de la période de déclaration.	
179	Prière d'indiquer la valeur totale des avoirs gelés (en EUR) liés au financement de la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de déclaration.	
180	Prière d'indiquer le nombre total de déclarations faites à la Direction du Budget et du Trésor (DBT) concernant le financement du terrorisme.	
181	Prière d'indiquer le nombre total de déclarations faites à la DBT concernant le financement de la prolifération des armes de destruction massive.	
182	Votre entité a-t-elle pris d'autres mesures liées au financement du terrorisme ou au financement de la prolifération des armes de destruction massive ?	
183	Votre entité a-t-elle pris d'autres mesures liées au financement du terrorisme ?	
184	Votre entité a-t-elle pris d'autres mesures liées au financement de la prolifération des armes de destruction massive ?	
1.16 PPE		
185	Votre entité prend-elle des mesures pour déterminer si les clients et les bénéficiaires effectifs sont des personnes politiquement exposées (PPE) ?	
186	Quelles mesures votre entité applique-t-elle pour déterminer si les clients et les bénéficiaires effectifs sont des PPE ? Prière de préciser tout ce qui s'applique.	
187	Quelles procédures supplémentaires de LBC/FT sont appliquées pour les PPE (par rapport à un client à risque standard) ? Prière de préciser tout ce qui s'applique.	<p>L'entité déclarante devrait fournir une liste des mesures supplémentaires spécifiques et renforcées qui sont prises pour les PPE par rapport aux clients à risque standard. Par exemple :</p> <p>(a) avant d'établir une relation d'affaires,</p> <p>(b) au cours d'une relation d'affaires.</p> <p>Si les mesures susmentionnées diffèrent pour les PPE locales et étrangères, prière d'indiquer quelle mesure</p>

C#	Texte de la question	Instructions
		s'applique à une PPE locale et laquelle s'applique à une PPE étrangère.
188	Un filtrage des PPE est-t-il effectué dans le cadre du processus de CDD pour les nouveaux clients ?	
189	Le filtrage des PPE a-t-il lieu de façon continue ?	
190	Les PPE font-elles l'objet d'une surveillance accrue ?	
191	Votre entité considère-t-elle toutes les relations PPE comme à haut risque de LBC/FT ?	
192	Votre entité a-t-elle toujours besoin de l'approbation de la haute direction pour intégrer un client ou un bénéficiaire effectif ou un bénéficiaire qui est une PPE et pour poursuivre une relation commerciale avec un client ou un bénéficiaire effectif ou un bénéficiaire qui devient une PPE après l'établissement de la relation commerciale ?	
1.17 Opérations en espèces		
193	Votre entité effectue-t-elle des transactions en espèces avec des clients ?	Qu'il s'agisse de paiements entrants ou sortants.
194	Votre entité applique-t-elle des contrôles et des procédures spécifiques de LBC/FT pour les opérations en espèces ?	
195	Prière de décrire les contrôles et procédures spécifiques aux opérations en espèces que votre entité applique.	
1.18 Déclarations d'opérations suspectes		
196	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations et d'activités suspectes identifiées et déclarées en interne (au niveau de votre entité) au responsable de la conformité au cours de la période de déclaration.	(Pas nécessairement déposées à la CRF)
197	Votre entité a-t-elle déposé des DOS/DAS auprès de la CRF au cours de la période de déclaration ?	
198	Prière d'indiquer le nombre total de DOS/DAS liées au financement du terrorisme que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	L'entité déclarante devrait indiquer le <u>nombre d'opérations suspectes</u> , liées au <u>financement du terrorisme</u> , qu'elle a déclaré à la CRF de Monaco (https://amsf.mc).
199	Prière d'indiquer le nombre total de DOS/DAS liées au blanchiment de capitaux que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	L'entité déclarante devrait indiquer le <u>nombre d'opérations suspectes</u> , liées au <u>blanchiment de capitaux</u> , qu'elle a déclaré à la CRF de Monaco (https://amsf.mc).
200	Veillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux personnes morales monégasques déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
201	Veillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux personnes morales étrangères déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
202	Veillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux trusts étrangers déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	

C#	Texte de la question	Instructions
203	Veillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux infractions fiscales étrangères (pénales ou administratives) déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
204	Veillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées au crime organisé déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
205	Veillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées à la suite à une relation d'affaires rejetée déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
206	Veillez indiquer le nombre total de DOS/DAS liées à la suite à une opération rejetée déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
207	Prière d'indiquer le nombre total de tentatives d'opérations déclaré à la CRF, au cours de la période de déclaration.	
208	Votre entité a-t-elle réagi en interne aux opérations suspectes ? (Par exemple : modification de la relation client, modification du niveau de risque du client)	
209	Votre entité a-t-elle pris des mesures pour renforcer les contrôles internes en matière de LBC/FT, amender les politiques et procédures ou entreprendre d'autres procédures pour améliorer la déclaration des opérations suspectes au cours de la période de déclaration ?	
1.19 Retours et commentaires		
210	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
211	Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section.	

Instructions Signataires, Attestation

S#	Texte de la question	Instructions
Attestation		
1	La ou les personnes dont le nom et le titre sont ajoutés ici attestent qu'elles ont fourni des réponses exactes aux questions, au mieux de leurs capacités.	
2	Le nom et le titre de la personne ajoutée ici attestent qu'elle est dûment autorisée à représenter l'entité déclarante et qu'elle s'est assurée que les données soumises ont été correctement examinées et constituent une représentation exacte, au mieux de ses capacités.	
3	Avez-vous besoin de rendre ce questionnaire sous forme incomplète ?	Si ce n'est pas le cas, prière d'écrire « Complet ». Si c'est le cas, prière d'indiquer la raison de la soumission d'un questionnaire incomplet. Une soumission incomplète peut entraîner une attention supplémentaire ou d'autres actions.